Nations Unies S/PV.6668



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6668e séance

Mercredi 23 novembre 2011, à 9 h 30
New York

Président :	M. Portas	(Portugal)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Alkalaj
	Brésil	Mme Crivano Machado
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	Mme Londoño
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits

Lettre datée du 8 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/698)

11-60561 (F)





La séance est ouverte à 9 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et prévention des conflits

Lettre datée du 8 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/698)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les orateurs suivants à participer à la présente séance : M. Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et Mme Margaret Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, au Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, à la Vice-Ministre chargée des affaires politiques au Ministère des relations extérieures du Brésil et à la Vice-Ministre des affaires multilatérales de la Colombie. Leur participation à cette séance est une confirmation de l'importance de la question à l'examen.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/698, qui contient une lettre datée du 8 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, présentant un document de réflexion sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence portugaise d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur trois des défis de notre époque : la criminalité transnationale organisée, les pandémies et les changements climatiques. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères du Portugal de prendre le temps de présider cette séance fort importante.

Aucun de ces défis n'est nouveau. Ce qui est nouveau, toutefois, c'est qu'ils sont de plus en plus transnationaux, de plus en plus sévères et ont de plus en plus d'incidence sur la sécurité nationale, régionale et internationale, ainsi que sur celle des êtres humains. Ils sont de plus en plus transnationaux en raison de la facilité croissante avec laquelle les personnes, les biens et l'argent peuvent traverser les frontières.

Le récent film *Contagion* relève davantage de la science que de la fiction. Les groupes criminels organisés s'entendent particulièrement à exploiter l'ouverture qu'offre la mondialisation en matière de trafic d'armes et de drogues et de traite des êtres humains. Les changements climatiques constituent un problème mondial par excellence. Ces menaces sont également de plus en plus graves car les tensions combinées qu'exercent la criminalité, les pandémies et les changements climatiques poussent de nombreux pays pauvres et fragiles près du point de rupture.

Certains ont vu leur espérance de vie réduite de moitié à cause du VIH/sida – un bilan horrible non seulement pour les familles et les proches, mais aussi pour la main-d'œuvre, les entreprises, la fonction publique et les forces armées.

Les groupes criminels organisés recourent à la corruption et à la violence pour vider de l'intérieur des institutions affaiblies. En outre, les conditions météorologiques extrêmes et autres conséquences associées aux changements climatiques exacerbent les luttes déjà difficiles contre la désertification, la sécheresse, les inondations et la volatilité des prix alimentaires.

En sapant les institutions et les capacités de l'État, ces menaces ont des implications évidentes de plus en plus nombreuses pour la paix et la sécurité. Comme la Banque mondiale l'a indiqué cette année dans son *Rapport sur le développement dans le monde*, les pays touchés par la violence groupent 43 % des personnes atteintes du VIH/sida.

Les groupes criminels, dans leurs efforts pour contrôler les routes des divers trafics, sèment la peur et l'insécurité et, dans certains cas, déclenchent l'explosion de la violence politique. Aujourd'hui, beaucoup plus de personnes succombent à la violence

criminelle et des bandes qu'aux guerres civiles. Nous assistons à une convergence croissante du crime organisé et des groupes terroristes. Les changements climatiques, dans certaines régions, ont aggravé les conflits portant sur des terres de surface trop limitée, et pourraient bien déclencher des mouvements de migration à grande échelle dans les décennies à venir. En outre, l'élévation du niveau de la mer met en danger la survie même de tous les petits États insulaires. Ces conséquences, entre autres, pour la paix et la sécurité ont également des implications pour l'ONU elle-même.

Premièrement, aucun pays ni aucune région, quelle que soit sa puissance, ne sera en mesure de répondre seul à ces menaces. Elles ne peuvent être contrées que grâce à une coopération régionale ou mondiale. L'ONU continuera de jouer un rôle prépondérant dans la promotion de cette coopération.

Deuxièmement, il s'agit de menaces complexes et multiples qui exigent des réponses pluridisciplinaires. L'ONU est bien placée pour promouvoir un ensemble intégré de réponses sur les plans politique, du développement et du renforcement des capacités. Toutes les personnes présentes ici m'ont entendu parler de faire le lien entre l'énergie, l'alimentation, la santé, la réduction des risques de catastrophe et d'autres questions dans notre riposte aux changements climatiques. Cette idée est également pertinente concernant le débat d'aujourd'hui. Nous sommes tous conscients du risque que le réchauffement planétaire puisse faciliter la propagation de maladies mortelles.

Mais il existe également d'autres liens. Dans certaines parties du monde, le trafic de drogues a entraîné une augmentation de la prise de drogues par voie intraveineuse. Ce qui, à son tour, est devenu l'un des principaux véhicules de la propagation du VIH/sida.

Pendant ce temps, notre réponse face à la criminalité ne saurait se limiter à l'application des lois. Elle doit embrasser la santé publique, le renforcement des institutions et les droits de l'homme. Nos efforts de développement socioéconomique doivent prendre davantage en considération la criminalité. Plus généralement, il est crucial de s'attaquer aux inégalités sociales et à l'injustice économique, qui engendrent la frustration et provoquent l'agitation. Au final, la sécurité doit s'ancrer dans les perspectives de vie, la liberté et l'espoir.

Je suis heureux qu'à la présente séance, le Conseil puisse entendre mes collègues António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; Yury Fedotov, Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC); et M[me] Margaret Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNODC entretiennent des liens constructifs avec le Conseil de sécurité. Dans le même temps, il est fort nécessaire d'intensifier les contacts avec l'OMS, et j'espère que le Conseil s'y emploiera.

Une fois de plus, je remercie le Conseil de se saisir de ces questions. À mesure que la nature des menaces auxquels nous sommes confrontés évolue, le Conseil, qui est au cœur de notre capacité de maintien de la paix, doit également s'adapter en conséquence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Yury Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion de faire un exposé devant le Conseil au sujet des multiples formes que revêtent la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue, et qui portent atteinte à la sécurité de nombreuses régions et se muent en graves menaces à la stabilité politique et sociale, à l'état de droit, aux droits de l'homme et au développement économique. En considération de ce problème d'envergure mondiale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) mène une action de sensibilisation et de mobilisation des efforts multilatéraux afin d'harmoniser la lutte.

Cette année, le Secrétaire général a invité l'UNODC à coprésider l'équipe spéciale de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue à l'échelle du système des Nations Unies. M. Guterres et M[me] Chan, à la tête, respectivement, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation mondiale de la Santé, sont de solides et actifs partenaires dans cet effort collectif.

Nous travaillons en étroite collaboration avec eux, ainsi qu'avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, INTERPOL, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Banque mondiale, pour ne citer que ceux-là, en vue de mettre au point une action pluridisciplinaire en réponse, notamment, aux problèmes de la piraterie, des

stupéfiants, du commerce illicite des armes légères, de la corruption, des flux monétaires illicites, de la traite des êtres humains et des infractions relatives à la faune et la flore sauvages.

Nous nouons également des partenariats avec le secteur privé et la société civile. Notre démarche globale et concertée prend appui sur le rôle de garant que joue l'UNODC en ce qui concerne les conventions des Nations Unies sur la corruption, la lutte contre les stupéfiants et la criminalité transnationale organisée.

La force de l'UNODC réside dans sa capacité d'obtenir des résultats opérationnels sur le terrain. Nous avons mis en place toute une série de programmes régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces programmes fonctionnent sur la base d'une démarche intégrée, en reliant les activités locales aux activités régionales et mondiales.

S'agissant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, en particulier, la priorité la plus pressante de l'UNODC est d'accompagner les pays de cette région sur la voie de la démocratie et de l'état de droit, au lendemain du Printemps arabe. À cette fin, nous procédons actuellement à un recentrage de notre Programme régional pour les États arabes, à l'aide de nos capacités déjà en place dans la région et en constituant de nouvelles capacités, afin de faire face aux nouvelles réalités de l'heure.

L'UNODC travaille déjà étroitement avec les autorités égyptiennes et tunisiennes et met actuellement au point avec la Libye un programme pour le pays. Il y a beaucoup à faire dans la région, en matière de renforcement de l'état de droit, de justice pénale, de réforme de la police, de lutte contre la corruption, d'aide au recouvrement d'avoirs détournés, de lutte contre la traite des êtres humains et les migrations illégales et de prévention du terrorisme.

Combattre la piraterie au large des côtes somaliennes, en aidant les pays de la région à poursuivre et à incarcérer les personnes convaincues d'actes de piraterie, demeure notre première priorité. Parallèlement, il faut s'attaquer de façon plus conséquente au problème des mouvements de fonds illicites liés aux actes de piraterie. Nous devons également nous pencher sur la menace croissante que représente la multiplication potentielle des attaques de pirates en Afrique de l'Ouest, en particulier au large des côtes béninoises.

La Mission d'évaluation interorganisations des Nations Unies coprésidée par le Département des affaires politiques et l'UNODC, que le Secrétaire général a récemment dépêchée au Bénin et au Nigéria apportera certainement sa contribution à l'élaboration d'une stratégie de lutte adaptée, globale et efficace contre la piraterie dans cette région. Le trafic transnational de cocaïne a fait des ravages des deux côtés de l'Atlantique. En Europe particulièrement, la consommation de cocaïne a doublé au cours de la dernière décennie. Nos programmes pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'occupent de cette question, mais nous nous efforçons également d'aider à mettre en place une action collective au niveau des pays d'Afrique de l'Ouest. À plusieurs reprises, l'UNODC a attiré l'attention sur la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest, région de transit de la cocaïne. Il est nécessaire que la communauté internationale accorde la plus grande attention à cette question urgente. Le programme régional de l'UNODC pour l'Afrique de l'Ouest pour la période 2010-2014 a été conçu pour appuyer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au niveau de ses capacités de lutte contre le problème croissant du trafic de drogue, de la criminalité organisée et de la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest.

L'Afghanistan et les pays voisins sont une autre région importante où l'UNODC mène une action de lutte contre la menace transnationale des drogues. Les dernières nouvelles, à cet égard, ne sont guère encourageantes. Après la baisse de production considérable enregistrée en 2010 par rapport aux forts taux de production précédents, en raison, essentiellement de la maladie du pavot à opium, la culture du pavot en Afghanistan a augmenté de 7 % cette année. Au cours de la même période, la production d'opium a augmenté de 61 %, passant de 3 600 à 5 800 tonnes. À l'heure actuelle, seules 17 provinces ne pratiquent pas la culture du pavot, contre 20 en 2010. Nous nous acheminons donc peut-être vers un retour aux mêmes niveaux élevés de production que eux d'avant 2010.

En Afghanistan, la valeur de la production d'opium, calculée au départ de l'exploitation, représente à elle seule environ 10 % du produit intérieur brut du pays. L'opium représente donc une part importante de l'économie afghane, et sert à financer le terrorisme et les mouvements d'insurrection, tout en alimentant la corruption. Cette situation ne saurait se prolonger indéfiniment. Le moment est venu

d'engager face à ce défi une riposte davantage axée sur les résultats, et fondée sur des mesures concrètes et sur le principe de la responsabilité partagée.

J'espère que la cinquième réunion ministérielle de l'Initiative triangulaire, programmée le 28 novembre à Kaboul, permettra aux États de la région de se mettre d'accord sur de nouvelles mesures et d'amener le Gouvernement afghan à faire de la lutte contre les stupéfiants une priorité nationale. Le 7 décembre, l'UNODC inaugurera un programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins. Il s'agit d'une initiative dont nous sommes tous parties prenantes. J'espère pouvoir rendre compte des premiers résultats de nos efforts à la troisième conférence ministérielle de l'Initiative du Pacte de Paris, à Vienne, le 16 février 2012.

Tout en poursuivant nos efforts pour réduire l'offre de stupéfiants, nous devons également nous attacher à réduire la demande et à prévenir la toxicomanie. L'UNODC reconnaît que la consommation de drogues et la dépendance sont des problèmes de santé, rattachés d'ailleurs au problème du VIH/sida, et qu'il convient de les aborder dans le plein respect des conventions relatives à la lutte contre les stupéfiants, lesquelles incarnent notre profond attachement à la défense des droits de l'homme et de l'état de droit. Les jeunes sont particulièrement vulnérables. Le programme mondial mis en place par l'UNODC sur la question des enfants exposés aux drogues se penche sur le problème de la drogue dans la petite enfance. Inauguré en Afghanistan, il s'adressera bientôt également à l'Afrique de l'Ouest et à l'Amérique latine.

Par ailleurs, nous devons comprendre que la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue constituent également des problèmes de développement, qui exigent une stratégie soutenue et un engagement à long terme de tous les partenaires. Notre riposte multilatérale doit avoir pour axe une stratégie de renforcement des capacités des États fragiles ou faibles en même temps que d'appui aux mécanismes de défense des pays voisins et au développement à long terme des systèmes de justice pénale.

Pour terminer, j'aimerais féliciter la présidence portugaise d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance du Conseil de sécurité et remercier tous les membres du Conseil de leur appui à l'UNODC. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est disposé à proposer de nouveaux exposés au Conseil sur toutes les questions relevant de ses importantes responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fedotov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. António Guterres.

M. Guterres (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil.

Ces 12 derniers mois ont été le théâtre de nombreux événements d'une importance capitale, souvent perturbants et parfois exaltants. D'une part, beaucoup d'entre eux ont mis le Conseil devant d'énormes difficultés, dans ses efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'autre part, ils ont obligé le Haut-Commissariat à faire face, souvent dans les conditions opérationnelles les plus périlleuses, à une série d'urgences successives afin d'offrir protection et assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées. C'est dans le contexte de ces efforts collectifs que je voudrais aborder le thème de l'exposé que l'on m'a demandé de faire aujourd'hui, à savoir la question des déplacements humains et des changements climatiques. Nous vivons dans un monde en mouvement. Qu'il s'agisse d'informations, d'idées, de capitaux, de culture ou de personnes, tous traversent les frontières à un rythme plus rapide que jamais. S'agissant de la circulation des personnes, les schémas de migration, de mobilité et de déplacement sont en pleine évolution. Désormais, la distinction traditionnelle entre les migrants, qui traversent les frontières pour trouver une vie meilleure, et les réfugiés, qui sont contraints de fuir la persécution et le conflit, est de plus en plus floue. Des populations de plus en plus nombreuses sont obligées de fuir, même si elles restent dans les frontières de leurs propres pays, ou y sont poussées par des raisons qui ne sont pas couvertes par la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Alors que leurs moyens de subsistance et leurs mécanismes d'adaptation à la dégradation de l'environnement disparaissent, elles n'ont souvent plus d'autre solution que de partir. Dans de nombreuses régions du monde, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants en situation irrégulière, les victimes de passeurs et de trafiquants d'êtres humains suivent les mêmes routes, utilisent les

mêmes moyens de transport et sont confrontés aux mêmes risques et dangers, notamment lorsqu'ils voyagent par mer.

Certes, les schémas des mouvements de population changent, mais l'ampleur des déplacements humains ne cesse de croître. Si l'on consulte les statistiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) – qui ne portent que sur les réfugiés et les personnes déplacées du fait d'un conflit –, l'an dernier, 43,7 millions de personnes ont été dénombrées, chiffre record qui ne recouvre, comme je l'ai dit, qu'une partie du tableau des déplacements. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi tant de personnes en quête de sécurité s'enfuient en abandonnant leur lieu de résidence habituel. Persécution, violence, régime autoritaire, échec de la gouvernance, effondrement économique et catastrophes naturelles en sont la cause – il suffit de se tourner vers le tragique cas de la Somalie pour observer comment tous ces divers facteurs peuvent coexister et se combiner, avec pour conséquence effroyable de déraciner plus d'un quart de la population du pays.

Dans un tel contexte, une réalité majeure du monde contemporain est l'accélération des changements climatiques, ainsi que l'incapacité de la communauté internationale de s'attaquer efficacement à cette question. Les changements climatiques sont le défi fondamental de notre époque : un défi qui ne fait pas qu'interagir avec les autres tendances majeures du monde – comme la croissance démographique, l'urbanisation, l'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique croissante, et le risque de pandémies – mais qui en outre les renforce. C'est un défi qui ajoute à l'ampleur et à la complexité des déplacements humains, un défi lourd de conséquences pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je vais expliciter cette affirmation.

Ces dernières années, de nombreux ouvrages et articles ont donné voix à des spéculations autour du nombre de personnes que les changements climatiques forceront à quitter leur domicile dans les 20 ou 30 prochaines années. Vingt millions? Cinquante millions? Cent millions? Aucun consensus ne semble se faire jour sur la question. Mais peut-être est-ce parce que nous ne nous posons pas la bonne question. Les changements climatiques ne sont pas une variable indépendante, un phénomène observable indépendamment des nombreux autres processus économiques, sociaux, politiques et écologiques qui déterminent le degré de sécurité humaine atteignable dans diverses parties du monde. À cet égard, il est peu utile et simpliste de se demander combien de personnes seront déplacées du fait des changements climatiques. Nous ferions mieux de nous pencher sur la question plus complexe de savoir comment le réchauffement de la planète, l'élévation du niveau de la mer, la modification des régimes météorologiques et autres manifestations des changements climatiques interagissent, en les renforçant, avec d'autres déséquilibres mondiaux, ce qui génère de très puissants facteurs d'instabilité, de conflit et de déplacement. Je voudrais souligner quatre de ces interactions.

Premièrement, le processus qui régit les changements climatiques restreint la superficie des terres cultivables dans de nombreux pays en développement et freine simultanément la productivité agricole. Face à l'aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, de plus en plus de jeunes quittent les zones agricoles pour rejoindre les villes, et l'énorme chômage des jeunes, combiné à la volatilité des prix de l'alimentation et des matières premières, est une source évidente de troubles sociaux et politiques.

Deuxièmement, les changements climatiques accentuent le risque de conflit au sein des États et entre eux, en intensifiant la concurrence autour de ressources rares, parmi lesquelles l'eau, les pâturages et les terres arables. De nombreux commentateurs ont souligné le risque de voir éclater des guerres de l'eau, dont les participants se battent pour obtenir le contrôle de réserves transfrontalières d'eau douce, ce qui s'accompagne bien évidemment d'un risque de déracinement pour un grand nombre de personnes. Les chercheurs des universités de Berkeley, Stanford, New York et Harvard qui étudient les précipitations et les températures enregistrées en Afrique entre 1980 et 2002 ont indiqué que le réchauffement planétaire est étroitement lié à l'incidence des conflits armés, puisqu'une hausse de température d'un degré peut augmenter de 50 % le risque de voir éclater un conflit. J'estime qu'il est vraisemblablement trop tôt pour admettre que des quantifications scientifiques telles que celle-ci sont à l'abri du risque d'erreur, mais le lien est indéniable.

Troisièmement, de plus en plus d'indices suggèrent que l'accélération et l'intensification des catastrophes naturelles seraient étroitement liées aux processus des changements climatiques. Selon une estimation récente, pour la seule année 2010, on a compté plus de 40 millions de déplacés du fait des

catastrophes naturelles – pour la plupart des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, dans le monde en développement.

Quatrièmement, comme représentant d'une organisation chargée tant des réfugiés que des apatrides, je voudrais mentionner le lien entre changements climatiques et citoyenneté. Certains petits États insulaires confrontés à l'élévation du niveau de la mer deviennent extrêmement vulnérables aux phénomènes climatiques extrêmes. Où ces gens pourront-ils se rendre s'il ne leur est plus possible – voire, quand il ne leur sera plus possible – de rester dans leur propre pays? Certains d'entre eux pourront peut-être obtenir une seconde nationalité après qu'ils auront été contraints de quitter leur domicile. Mais comment pourront-ils conserver leur identité nationale? Le monde est-il prêt à accepter l'idée d'un État sans territoire? Ce sont là des questions sur lesquelles la communauté internationale vient à peine de se pencher et auxquelles il faut maintenant porter une grande attention.

D'aucuns pourraient arguer que les changements climatiques ne relèvent pas des compétences du Conseil de sécurité, mais il n'est plus possible, lorsque l'on se penche sur les questions de la paix et de la sécurité, de ne pas tenir compte des liens que j'ai évoqués aujourd'hui. Dans un monde qui rétrécit sans cesse et dans lequel la croissance économique rencontre pour la première fois des limites physiques, cette menace ne peut que s'accentuer. Les différents éléments qui composent ce tableau complexe – changements climatiques, croissance démographique, insécurité alimentaire et pénurie d'eau – font l'objet de divers sommets et débats distincts, mais la communauté internationale ne dispose actuellement d'aucune plate-forme qui permettrait de consacrer des débats globaux à ces tendances et de leur opposer une réponse tout aussi globale. Je suis foncièrement convaincu que ce déficit de gouvernance doit être comblé d'une manière ou de l'autre.

En 2009, les participants à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Copenhague, étaient largement d'accord : les communautés les plus exposées à subir les répercussions des changements climatiques sont celles qui sont le moins responsables de leur accélération.. Les populations des pays en développement sont également plus exposées aux catastrophes et moins à même de faire face à leurs conséquences. Si l'on analyse le triste tableau que dressent aujourd'hui les activités d'atténuation, il apparaît indispensable de mettre en œuvre un programme d'appui massif en faveur des mesures d'adaptation dans ces pays si l'on veut renforcer la résilience dont on fait preuve leurs communautés et leurs citoyens. De telles mesures doivent tenir pleinement compte du fait que les femmes – en particulier les femmes pauvres – sont les plus gravement touchées par les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

Toutefois, même en mobilisant ainsi la communauté internationale, il semble peu probable que cela suffira à éviter totalement les déplacements humains. En fait, la mobilité semble devoir être l'une des stratégies d'adaptation employées par les populations touchées par les changements climatiques. C'est pourquoi je crois qu'il serait tout indiqué que la communauté internationale élabore et adopte un ensemble de principes spécifiquement conçus pour mieux protéger les personnes qui ont été forcées de quitter leur propre pays, à la suite de phénomènes environnementaux catastrophiques, et pour leur trouver des solutions lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions requises pour être qualifiées de réfugiés au titre du droit international. Dans deux semaines, le HCR accueillera à Genève une rencontre intergouvenementale au niveau ministériel durant laquelle nous examinerons ces lacunes en matière de protection, entre autres, qui touchent les populations déplacées malgré elles dans le monde entier.

Enfin, je voudrais souligner à quel point il est important d'intégrer les questions des changements climatiques et des déplacements humains dans tous nos efforts portant sur la prévention des conflits, le règlement des conflits et la consolidation de la paix, notamment par la participation, dans les pourparlers de paix et les solutions politiques, des personnes déplacées malgré leur volonté. Personne ne devrait avoir à abandonner son foyer pour survivre. En outre, une fois déracinées, il faut leur prêter notre indéfectible soutien en trouvant des solutions durables pour mettre un terme à leur épreuve. Ce soutien est un impératif humanitaire – mais il sert également nos intérêts communs. Si rien n'est fait pour freiner les changements climatiques, et si nous ne parvenons pas à trouver des solutions durables pour les populations déplacées, nous mettrons en place les conditions dans lesquelles de nouvelles atteintes à la paix et à la sécurité surviendront nécessairement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guterres de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Margaret Chan.

Mme Chan (*parle en anglais*) : Je suis désolé de ne pas pouvoir participer en personne à cette réunion.

Je me félicite vivement de l'occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil, en étant pleinement consciente des nombreuses et lourdes charges qui pèsent sur les épaules de ses membres. Le Conseil examine les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et les moyens de prévenir les conflits. Je n'ai pas l'intention d'alourdir encore la charge du Conseil en dressant une longue liste des problèmes sanitaires que le Conseil devrait surveiller de près.

Nombre des problèmes sanitaires dont s'occupe l'Organisation mondiale de la santé (OMS) causent de grandes souffrances humaines; plusieurs aggravent manifestement la pauvreté. Toutefois, la plupart ne menacent pas directement la paix et la sécurité et contribuent rarement au conflit. Je vais donc me concentrer sur quelques tendances sanitaires récentes qui me préoccupent le plus personnellement. Ces tendances sont liées à ce qui se passe dans le monde en général où la santé est presque partout tributaire des mêmes forces puissantes, quasiment universelles, telles que le vieillissement des populations, les déplacements de populations dans les pays et entre les pays, l'urbanisation rapide, la mondialisation de modes de vie malsains, y compris la toxicomanie, et bien sûr, les changements climatiques.

Pourquoi ces tendances sont-elles nouvelles? Elles sont nouvelles parce qu'elles découlent de l'interdépendance et de la connectivité sans précédent de notre siècle. Les affaires et les destinées des nations sont comme jamais auparavant étroitement liées. Les crises ont des conséquences de plus en plus vastes. Elles sont très contagieuses et profondément injustes, fréquemment préjudiciables à des pays qui n'avaient rien à voir avec leurs causes.

Le monde est en train de devenir dangereusement déséquilibré. Cela m'inquiète. Les dépenses de santé annuelles des gouvernements vont d'à peine un dollar par personne à près de 7 000 dollars par personne. La différence d'espérance de vie entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres est de plus de 40 ans.

Les coûts croissants des soins de santé m'inquiètent, car on estime à 2,7 milliards les personnes vivant dans des pays sans filet de sécurité pour couvrir les frais médicaux. Pour une famille marginalisée, la vente d'un bien principal, telle qu'une vache, pour payer des soins de santé signifie la ruine. L'OMS estime que 100 millions de personnes passent en dessous du seuil de pauvreté chaque année à cause de factures médicales catastrophiques.

Les maladies infectieuses me préoccupent, surtout les nouvelles maladies susceptibles de causer une pandémie. Rien que cette année, l'OMS a enquêté sur près de 400 rumeurs de menaces graves à la santé, dues essentiellement à des maladies infectieuses. Seulement 34 d'entre elles étaient des fausses alertes, comme les rumeurs de cas de variole ou de contamination au bacille du charbon. Soixante-seize concernaient des maladies qui ont été considérées comme présentant un faible risque pour la santé mondiale. Mais 230 d'entre elles avaient trait à des événements sanitaires majeurs comme le virus Ebola, les multiples épidémies qui menacent de déstabiliser le Pakistan inondé et les 54 cas et 29 morts dus à la grippe aviaire extrêmement infectieuse.

Les conflits me préoccupent car ils offrent un terreau fertile aux épidémies et à la malnutrition et un cadre idéal aux violations des droits de l'homme, surtout lorsque les violences sexuelles sont utilisées comme une arme.

Les idées fausses répandues parmi la population m'inquiètent également, comme l'idée que les vaccins sont dangereux. C'est la raison pour laquelle nous avons vu de vastes épidémies de rougeole qui n'auraient jamais dû se produire, surtout dans des pays où les populations sont instruites.

Ce sont là quelques-unes de mes préoccupations principales. J'ai de bonnes nouvelles en ce qui concerne certaines d'entre elles. Au cours de la dernière décennie, après les crises énergétique, alimentaire et financière, la question de la gouvernance a fait l'objet de vifs débats. En ce qui concerne la crise financière, les analystes ont évoqué un manque de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques à tous les niveaux du système. Depuis le début de ce siècle, l'OMS et ses États membres gèrent les risques sanitaires partagés par la communauté internationale grâce à la mise au point de nouveaux régimes de gouvernance mondiale. Nous disposons du Règlement sanitaire international, révisé après l'apparition du syndrome respiratoire aigu sévère en 2003. Nous sommes passés d'une attitude réactive face aux épidémies aux frontières et aux points d'entrée à une

attitude préventive visant à contenir la menace à sa source avant que la maladie ait le temps de se propager au niveau international.

Le Règlement sanitaire international couvre toutes les maladies et prévoit le signalement de toute situation grave lorsque des personnes tombent soudainement malades en raison d'infections, d'intoxications alimentaires ou d'exposition à des produits chimiques ou des matières radiologiques toxiques. De bonnes informations générales sur ce qui est habituel pour une saison ou une région permettent de déterminer plus aisément ce qui est inhabituel comme les maladies causées par un nouveau pathogène ou apparues à la suite d'un acte de terrorisme.

L'OMS rassemble des données sur les épidémies potentielles au moyen d'un système de surveillance électronique mondiale constante et réagit par l'intermédiaire du Réseau mondial d'alerte et d'intervention en cas d'épidémie qui mobilise des experts de plus de 300 instituts techniques. Nombre d'entre eux se trouvent dans des pays Membres du Conseil. Je tiens donc à saisir cette occasion pour les remercier de leur contribution.

Nous nous appuyons également sur de nombreux laboratoires de biosécurité de haut niveau, car nous disposons d'un nouveau cadre qui définit nos obligations en ce qui concerne le partage des virus et des avantages qui en découlent, tels que les médicaments et les vaccins pendant une pandémie de grippe. C'est le tout nouvel instrument de gouvernance approuvé en mai dernier par l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les négociations qui ont abouti à ce cadre ont été les plus intenses et les plus potentiellement houleuses que j'ai connues en 35 ans passés dans le secteur de la santé publique. Toutefois, dans un esprit de consensus et faisant preuve de fair-play, les États membres ont finalement conclu un accord équitable pour tout le monde, y compris l'industrie pharmaceutique. Ces nouveaux régimes de gouvernance nous disent ce que veulent vraiment les pays. Ils veulent la protection collective contre les menaces partagées. Ils veulent une gestion proactive des risques, l'accent étant mis sur la prévention. Ils veulent des règles pour une conduite appropriée et responsable. Ils veulent l'équité – un accord équitable pour tous.

J'ai une dernière remarque à faire. Les manifestations de cette année au Moyen-Orient ont retenu l'attention du monde et entraîné le renversement de certains gouvernements. De nombreux analystes ont vu dans ces événements des soulèvements contre les inégalités de revenus et de chances, notamment pour la jeunesse. Certains experts pensent maintenant qu'une plus grande égalité doit devenir le nouvel impératif économique et politique à respecter pour édifier un monde plus stable et plus sûr. Je ne sais pas si cela se produira. Personnellement je me féliciterais vivement d'une telle issue. La prévention est au cœur de la santé publique et l'équité en est l'âme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Chan de son exposé.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Alkalaj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Ministre des affaires étrangères Portas d'avoir organisé cette séance importante. Je remercie également M. Yuri Fedotov, M. António Guterres et Mme Margaret Chan de leurs exposés détaillés.

Le monde contemporain change constamment. Cela engendre inévitablement de nouveaux défis mondiaux, dont certains ont le potentiel de faire sombrer des régions entières dans un conflit. Le Conseil de sécurité met de plus en plus l'accent sur la nature évolutive des défis ces derniers temps, ce qui montre qu'une approche globale et combinée est nécessaire pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi ce débat est particulièrement important en tant qu'occasion d'évaluer les possibles façons de remédier à ces problèmes.

La criminalité transnationale organisée, qui est une des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité, prospère dans les environnements qui manquent d'autorités étatiques adéquates. Cette criminalité utilise les progrès de la mondialisation pour porter préjudice aux institutions d'État, créant ainsi davantage de vulnérabilité et d'instabilité. La criminalité organisée menace non seulement la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et le développement socioéconomique, mais aussi la paix et la sécurité. À cet égard, et en gardant à l'esprit le rôle important que joue l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la communauté d'aide au développement devrait continuer d'appuyer les actions de l'ONUDC pour aider à améliorer les systèmes de justice pénale dans les pays vulnérables, particulièrement en Afrique. Le Conseil de sécurité

devrait continuer à promouvoir la coopération entre l'ONUDC et les différentes parties du Secrétariat de l'ONU visant à traiter le caractère transversal de la criminalité organisée. En outre, nous considérons que le renforcement de la coopération internationale, régionale et sous-régionale est extrêmement importante si l'on veut lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Dans un monde de plus en plus interconnecté, la croissance démographique et la demande de ressources toujours plus importantes peuvent créer des tensions sociales, des troubles politiques ou même des conflits. À cet égard, il faut prendre en considération le lien possible entre les changements climatiques et les risques de sécurité. Les effets nuisibles des changements climatiques peuvent contribuer à aggraver les menaces existantes à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit, par conséquent, être conscient des répercussions possibles des changements climatiques, notamment les crises humanitaires, les pressions migratoires et les chocs extérieurs potentiels, sur la sécurité des États durement touchés par les changements climatiques.

Les organes des Nations Unies pertinents doivent renforcer leur capacité de remédier aux crises découlant des changements climatiques, en concentrant leurs efforts sur la prévision, la prévention et le traitement des questions liées aux changements climatiques. On ne saurait surestimer l'importance de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, puisqu'elle appelle à la coopération la plus large possible entre les États.

Des climats de violence et d'instabilité peuvent exacerber la propagation de maladies, comme le VIH/sida, la tuberculose ou le paludisme, en augmentant le risque d'exposition en raison d'importants mouvements de population, de l'incertitude générale, d'un accès réduit aux soins médicaux et d'une violence sexuelle liée au conflit. Les populations fuyant les zones de conflit, les personnes déplacées et les réfugiés des camps sont particulièrement vulnérables. Parallèlement, la propagation des maladies a un effet négatif sur tous les secteurs de la société, ainsi que sur la paix et la sécurité.

Les opérations de maintien de la paix et leur personnel peuvent jouer un rôle important dans le domaine de la prévention des maladies dans les situations d'après-conflit, en particulier s'agissant de sensibiliser au problème du VIH. À cet égard, nous félicitons le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Département des opérations de maintien de la paix de leurs efforts pour éduquer et former les soldats de la paix en matière de sensibilisation à l'égalité des sexes et de protection de l'enfance, et pour les rendre capables de reconnaître la violence et l'exploitation sexuelle et d'y réagir.

Pour éviter la propagation des maladies, il est essentiel que les organes et les organismes des Nations Unies se complètent et coopèrent. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes comme le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé doivent harmoniser leurs activités et travailler en étroite collaboration avec les populations locales en ciblant les groupes vulnérables.

Nous tenons à souligner qu'il incombe aux États concernés d'identifier les priorités et les stratégies à adopter pour lutter contre les défis potentiels à la paix et à la sécurité internationales. Si les pays ne disposent pas des connaissances ou des ressources suffisantes, le rôle de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des organisations internationales et régionales, est d'appuyer et de compléter, le cas échéant, les fonctions et les activités des gouvernements nationaux.

Les organisations internationales et régionales, ainsi que les organismes des Nations Unies, doivent continuer de surveiller les situations qui mettent potentiellement en danger les populations civiles, la paix et la sécurité. Priorité doit être accordée à une planification et une élaboration appropriées de stratégies pour atténuer ces difficultés, particulièrement étant donné l'importance de la prévention des conflits. Il faut aussi fournir un financement suffisant et approprié.

La coopération aux niveaux international, régional et sous-régional est essentielle pour relever les défis transfrontaliers. L'application et la mise au point approfondie d'instruments internationaux aideront les pays à faire face aux différents problèmes de sécurité.

En tant qu'organe principal responsable de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit être ouvert aux signes avertisseurs de menaces potentielles. Les prises de décision en temps opportun doivent reposer sur des informations vérifiées et fiables, pour que les mesures imposées soient efficaces. Le renforcement de la coopération entre le

Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes permettra de donner plus d'importance à ces questions et de les maintenir constamment à l'examen.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité est déterminé à faire face aux difficultés qui peuvent survenir et à rechercher des solutions aux menaces abordées aujourd'hui. Ce débat est l'expression de notre volonté collective de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De son côté, la Bosnie-Herzégovine demeure fermement attachée à cet objectif et elle est disposée à y contribuer pleinement.

M[me] Crivano Machado (Brésil) (*parle en portugais, texte anglais fourni par la délégation*) : Pour commencer, je voudrais féliciter la délégation portugaise de la façon dont elle a guidé les travaux du Conseil de sécurité. Son attachement à la transparence et à l'implication de tous les Membres du Conseil de sécurité et de l'Organisation dans les travaux du Conseil témoigne de l'engagement du Portugal au renforcement du multilatéralisme.

À cet égard, nous comprenons l'utilité de cette évaluation de l'engagement du Conseil de sécurité sur des questions qui ne figurent pas habituellement à son ordre du jour. Le document de réflexion distribué par votre délégation (S/2011/6668, annexe) est riche en informations et rappelle l'histoire récente de cet engagement.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je remercie le Secrétaire général de ses utiles observations. Je remercie également le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Youri Fedotov, le Haut-Commissaire, M. António Guterres, et la Directrice générale, M[me] Margaret Chan, de leurs exposés fort intéressants.

Le très grand nombre de débats thématiques et d'exposés organisés par le Conseil de sécurité ces dernières années montre que les États Membres s'intéressent à pénétrer la nature complexe et interdépendante des défis mondiaux posés à la sécurité. Il ne suffit pas de traiter uniquement les menaces les plus évidentes et immédiates. Le Conseil a clairement indiqué qu'il fallait mettre en place une approche à long terme, qui prenne en compte à la fois les actions préventives et les efforts déployés après un conflit en vue de bâtir une paix véritablement durable.

Cependant, la question inévitable de l'action légitime et de l'empiètement potentiel se pose. La question de l'empiètement du Conseil de sécurité sur les prérogatives d'autres organes des Nations Unies, en particulier de l'Assemblée générale, continue à préoccuper de nombreuses délégations, y compris la mienne. Le Conseil de sécurité doit reconnaître et tenir compte du fait qu'un nombre considérable d'États Membres sont toujours inquiets au sujet des implications juridiques et politiques de l'action du Conseil de sécurité sur des questions telles que les changements climatiques.

Dans ce contexte, il ne nous reste qu'à établir un dialogue authentique avec les États Membres dans leur ensemble et à faire preuve d'une extrême prudence s'agissant d'aborder des questions thématiques comme les menaces directes à la paix et à la sécurité internationales. Une façon légitime de faire avancer le débat sans susciter de préoccupations est de mettre en lumière et d'étudier la façon dont les travaux du Conseil de sécurité pourraient mieux s'intégrer au travail d'autres acteurs dans le domaine du développement et des droits de l'homme. Telle est l'approche que nous avons adoptée pour promouvoir notre débat sur l'interdépendance de la sécurité et du développement en février.

Je donnerai deux exemples concrets. Premièrement, le Conseil de sécurité doit avoir accès à plus d'informations. Même s'il ne traite pas directement des questions économiques, environnementales ou sanitaires, le Conseil doit savoir où ces questions se posent et savoir précisément la façon dont elles influent sur les conditions de sécurité dans chacune des situations inscrites à son ordre du jour. Le libellé des déclarations présidentielles sur le développement (S/PRST/2011/4) et sur les répercussions que pourraient avoir les changements climatiques (S/PRST/2011/15) s'inscrit dans cette optique.

Deuxièmement, dans chaque domaine thématique, le Conseil doit s'efforcer de comprendre les questions opérationnelles qui entravent l'intégration des divers aspects de la réalité sur le terrain. Certes, le Secrétariat doit assurer une meilleure coordination et améliorer la coopération avec les organismes, les fonds et les programmes. Toutefois, les États Membres doivent également s'efforcer d'être cohérents dans les recommandations qu'ils font par le biais du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, des Conseils exécutifs et d'autres organismes.

Ces derniers mois, ma délégation a eu l'occasion d'examiner, dans cette salle, notre position sur la relation entre la sécurité et des questions telles que la criminalité organisée, le VIH/sida et les effets négatifs des changements climatiques. Aujourd'hui, je réitèrerai brièvement notre position sur la dernière de ces questions.

Il existe des liens manifestes entre changements climatiques et développement et entre sécurité et développement. Les répercussions que pourraient avoir les changements climatiques sont bien évidentes. Dans la plupart des cas, l'exacerbation des différends liés aux changements climatiques résulte de l'insuffisance des ressources financières et techniques nécessaires à l'adaptation.

Il est donc nécessaire d'adopter une démarche politique, économique et humanitaire vis-à-vis de ces questions. Si les instruments de sécurité permettent de remédier efficacement à des menaces concrètes à la paix et la sécurité internationales, ils sont mal adaptés à traiter des changements climatiques. Une lutte efficace contre les changements climatiques et leurs répercussions innombrables doit être une priorité de la communauté internationale, d'où l'importance de redoubler d'efforts pour concrétiser nos objectifs ambitieux dans le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques.

Il faut relever les nouveaux défis posés à la paix et la sécurité internationales avec des instruments qui promeuvent le renforcement des capacités et des institutions nationales. Ce type de coopération sera indéniablement plus efficace et aura des résultats plus durables que les politiques consistant à châtier, isoler et réprimer. Notre slogan doit être assistance et coopération plutôt que coercition.

Mme Londoño (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa présence au début de la séance, laquelle a conféré une importance accrue à ladite séance.

Permettez-moi également de vous remercier directement, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat qui nous donne l'occasion d'exprimer nos vues sur la question. Je me félicite de la présence parmi nous du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yuri Fedotov, qui a récemment effectué une visite de haut niveau en Colombie, ce dont nous le remercions. Je salue également la présence du Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Guterres, et de la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Mme Margaret Chan.

Lorsque nous parlons des défis posés à la paix et à la sécurité internationales, comme nous le faisons au Conseil depuis de nombreuses années, nous parlons de menaces anciennes et nouvelles. Nombreux sont les défis inscrits à l'ordre du jour mondial, mais tous les phénomènes mondiaux ayant un impact négatif ne constituent pas une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Parler de nouveaux défis posés à la paix et à la sécurité internationales, c'est s'engager dans une problématique vaste et imprécise. Il existe diverses sources d'instabilité dans les sphères économique, sociale, humanitaire et environnementale susceptibles d'aggraver les menaces existantes dans les situations de faiblesse institutionnelle ou dans les situations de conflit ou d'après conflit, et d'avoir des répercussions considérables. Rappelons que le *Rapport sur le développement dans le monde 2011* signale que la légitimité institutionnelle est la clef de la stabilité, et qu'en son absence, les risques de conflits s'en trouvent aggravés.

Dans ce contexte, nous devons reconnaître que l'ordre du jour mondial est complexe et multiforme et que parfois il pose des problèmes qui ont un impact sur les conditions propres à la paix et la sécurité internationales. Cela ne signifie pas que le Conseil doit examiner tous les thèmes de l'ordre du jour mondial, ce qui conduirait à un processus de sécurisation croissante.

Le système des Nations Unies a défini des espaces de travail spécifiques. Pour faire face aux divers problèmes mondiaux, la communauté internationale a mis en place une architecture spécialisée et différenciée qui a ses propres domaines de compétence. Dans ce contexte, les organes, organismes et entités créés au cours des dernières décennies doivent coopérer en vue de protéger les intérêts communs de l'humanité.

Dans le cadre de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, dans l'optique de la sécurité collective, s'acquitte et doit s'acquitter du travail important consistant à prendre des initiatives substantielles en matière de prévention et de règlement pacifique des conflits. De plus, le Conseil a reconnu que la consolidation d'une paix durable exige

l'adoption d'une approche intégrée qui renforce la cohérence des activités menées dans les sphères politique, de sécurité, de développement, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Dans le cadre d'une réponse cohérente et dans le contexte des situations soumises à son examen, le Conseil joue un rôle important dans l'appui au renforcement de l'état de droit et dans le renforcement des capacités visant à garantir la continuité du fonctionnement des institutions et de la prestation de services durant la transition et les processus de consolidation de la paix.

Il serait donc logique que les activités du Conseil de sécurité soient axées sur deux directions non exclusives mais plutôt complémentaires. Premièrement, il faut construire des passerelles institutionnelles transparentes entre les diverses entités et organisations internationales afin que chacune d'entre elles définissent ses propres objectifs, et qu'existent en même temps les synergies nécessaires à la circulation idoine de l'information entre elles afin qu'elles puissent toutes recevoir des informations en retour appropriées. C'est un thème très important dans le débat sur la réforme des Nations Unies. Dans certains cas, il s'agit de mécanismes structurels, et dans d'autres, de questions de procédures que nous devons examiner.

Les nouveaux défis ont leurs propres forums et mécanismes dans d'autres instances des Nations Unies et même en dehors du système. L'analyse faite par le Conseil de ces nouveaux défis n'a de sens que dans la mesure où, dans certains cas précis et dans des circonstances spécifiques, ces derniers peuvent contribuer à aggraver des menaces qui existent déjà dans des situations soumises à l'examen du Conseil ou à son analyse stratégique dans le cadre de la prévention des conflits.

Deuxièmement, il ne faut pas oublier que les fonctions du Conseil de sécurité sont définies par la Charte. Ces dernières années, le Conseil a préféré se concentrer sur le Chapitre VII de la Charte, ignorant les dispositions très vastes figurant dans le Chapitre VI. Il conviendrait en l'occurrence de réfléchir à la façon de renforcer l'application du Chapitre VII face à ces nouveaux défis dans le cadre des buts et principes inscrits dans la Charte, ce qui permettrait d'identifier des mécanismes de coopération efficaces qui rétablissent la confiance et le dialogue dans des situations complexes et de confrontation.

L'ampleur et la complexité de l'ordre du jour mondial exigent l'action intégrée et coordonnée de l'ONU et de la communauté internationale. À cet égard, il faut souligner les travaux menés par l'Assemblée générale et les autres instances compétentes, compte tenu de leur caractère universel et spécialisé de forums de débats, d'élaboration de consensus et d'examen des questions soulevées par ces nouveaux défis.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir réunis pour débattre des nouveaux défis à la paix et à la sécurité. Nous remercions également vivement le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Fedotov, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Guterres, et la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Mme Chan, pour leurs exposés d'aujourd'hui. Je salue également la présence des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil et de la Colombie à ce débat.

Les menaces que nous examinons aujourd'hui – le commerce illicite, les changements climatiques et les pandémies – ne connaissent aucune frontière et ne peuvent être éliminées par les efforts d'un seul pays. Elles appellent une action collective, encouragée par le Conseil, qui a inscrit ces questions à son ordre du jour et fait le bilan des programmes mis en place par les Nations Unies pour faire face à ces problèmes. Je voudrais faire de brèves observations sur chacun de ces défis.

Premièrement, le trafic de drogue et d'armes et, en particulier, la traite des êtres humains ont un effet dévastateur, détruisent des vies et alimentent les conflits et l'exploitation des personnes sans défense. Les criminels qui s'y adonnent opèrent dans des marchés et réseaux souterrains de plus en plus complexes et divers, en faisant fi des frontières, des lois et de la dignité humaine fondamentale. Ces réseaux entravent des activités économiques légitimes, le développement durable et la stabilité politique, alimentent la violence et la corruption et fragilisent l'état de droit. Dans certaines régions, ces criminels aident et soutiennent des terroristes, mettant ainsi en péril le développement et la gouvernance.

Nous devons continuer d'œuvrer de concert pour empêcher que ces criminels n'en tirent un quelconque avantage et les tenir systématiquement en échec. Nous devons continuer d'établir et d'actualiser les normes

internationales, de mettre en commun nos ressources et nos données d'expérience et de supprimer les sanctuaires. Nous sommes déjà sur la bonne voie. L'ONU fournit une assistance essentielle aux États dans la mise en œuvre des trois conventions des Nations Unies relatives à la lutte contre la drogue, qui constituent l'ossature de notre approche commune.

En 2009, la Commission des stupéfiants, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont adopté un plan de lutte contre la drogue. Des organisations internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sont essentielles pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue. Les États Membres peuvent s'appuyer sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects de 2001 et l'Instrument international de traçage pour traiter la question des armes légères et de petit calibre. Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée constituent le principal cadre international et sont essentiels pour lutter contre la traite des personnes.

Les États-Unis continuent d'apporter leur contribution. En 2010, nous avons alloué 34 millions de dollars à l'appui des programmes d'appui à l'application des traités proposés par l'UNODC. L'année dernière, nous avons annoncé trois initiatives de lutte contre les menaces transnationales : le Partenariat pour la sécurité des citoyens d'Amérique centrale, l'Initiative de sécurité coopérative pour l'Afrique de l'Ouest et l'Initiative de lutte contre les stupéfiants de l'Asie centrale. Nous sommes déterminés à travailler avec l'UNODC et d'autres pays pour empêcher qu'il soit donné refuge aux réseaux du crime organisé et créer un environnement dans lequel il est possible d'appliquer la loi, de protéger les droits et de maintenir le développement durable et la vie économique.

J'en viens maintenant aux changements climatiques. Le Conseil de sécurité a tenu en juillet dernier un débat au cours duquel les États Membres ont exprimé leurs profondes préoccupations quant au fait que les changements climatiques seront un multiplicateur de menaces, et aggraveront les vulnérabilités et les problèmes actuels. Les changements climatiques peuvent entraîner une raréfaction des denrées alimentaires et des ressources en eau, menacer la biodiversité, élever le niveau de la mer et modifier les régimes météorologiques. De nombreuses régions du monde seront exposées à des épisodes de sécheresse plus intenses et plus longs qui mettront en danger les vies humaines et les moyens d'existence. Cela est particulièrement préoccupant dans les régions où la pauvreté ou des conflits pèsent déjà lourdement sur la capacité des populations de faire face aux difficultés. Les petits États insulaires de faible altitude craignent véritablement l'érosion et les pertes de territoire dues à l'élévation du niveau de la mer.

De plus en plus conscients des conséquences des changements climatiques sur la sécurité, y compris le risque de déplacement et de migration, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'analyser la situation et de prendre des mesures de manière plus concertée.

Nous pensons que le Conseil doit rester saisi de la question. Les États-Unis réaffirment le rôle important de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour aider tous les pays à prendre des mesures urgentes pour faire face à la menace du changement climatique. Nous sommes déterminés à travailler avec tous les pays pour que le texte issu des négociations sur la Convention-Cadre qui se tiendront à Durban le mois prochain soit équilibré et global.

Enfin, notre interdépendance est particulièrement évidente dans le domaine de la santé mondiale. Nous sommes désormais confrontés aux menaces de nouvelles maladies infectieuses, tels le Syndrôme respiratoire aigu sévère (SRAS) et le virus H5N1 de la grippe aviaire. Des maladies, comme la poliomyélite, qui avaient quasiment disparu réapparaissent. Les maladies infectieuses ignorent les frontières internationales. Une menace qui émerge dans un pays peut rapidement se propager à l'échelle mondiale, et seule une action collective peut en venir à bout. Les mesures prises par la communauté internationale suite à la flambée épidémique de la grippe aviaire – y compris par le partage de l'information, des données d'expérience, des médicaments et des vaccins – étaient sans précédent et ont permis d'améliorer considérablement la surveillance sanitaire des animaux et de renforcer les capacités d'intervention dans le monde.

Nous nous sommes tous attaqués directement à cette menace, dans nos capitales et dans les instances nationales. Nous devons maintenant maintenir cet élan pour veiller à ce que ces systèmes deviennent la norme, non seulement pour continuer de surveiller l'évolution du virus H5N1 mais aussi pour nous protéger contre de possibles nouvelles menaces pandémiques.

Les États-Unis appuient activement plusieurs initiatives de l'Organisation mondiale de la Santé s'appuyant sur les enseignements tirés, y compris le Cadre de préparation à une pandémie de grippe et le Règlement sanitaire international de 2005. Nous avons récemment signé un mémorandum d'accord avec l'OMS pour renforcer la coopération en matière de sécurité sanitaire mondiale. Nous continuons de travailler avec des pays partenaires pour les aider à améliorer la veille sanitaire au niveau national, à être mieux préparés et à renforcer leurs capacités d'intervention.

Faire face aux menaces transnationales fait partie des responsabilités principales du Conseil. Au XXI[e] siècle, le Conseil de sécurité doit continuer d'anticiper les menaces potentielles et contribuer aux efforts plus larges de coopération accrue à l'échelle du système. Nous espérons pouvoir travailler avec d'autres membres du Conseil pour trouver des moyens d'être mieux informés, y compris par l'ouverture d'un dialogue avec des institutions qui ne traitent pas des menaces classiques à la sécurité – l'OMS notamment – mais qui se retrouvent en première ligne lorsqu'il s'agit de faire face à ces nouveaux dangers.

Nous devons également être prêts à multiplier les contacts avec d'autres composantes du système des Nations Unies et à encourager les organismes des Nations Unies à travailler en coopération plus étroite pour prévenir et gérer des menaces non classiques.

Enfin, ces questions nous rappellent l'importance d'une question prioritaire que nous avons plus l'habitude d'examiner: la nécessité de renforcer les capacités des États. Par exemple, les pays sortant d'un conflit qui s'efforcent déjà de reconstruire les infrastructures, de développer les institutions et de consolider la paix sont particulièrement vulnérables à certaines difficultés résultant de menaces transnationales. Face aux changements climatiques, nos capacités institutionnelles de développement, de prévention des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe doivent être renforcées et plus solides. Les nouvelles maladies infectieuses requièrent des systèmes de santé publique plus solides. Les dispensaires de village seront souvent les premiers à constater l'émergence de telles maladies et doivent pouvoir intervenir rapidement et en coopération avec des capacités internationales plus larges pour contenir les maladies infectieuses. Les réseaux de trafiquants prospèrent là où les institutions publiques sont fragiles et les moyens d'interception limités.

Les nouveaux défis à la sécurité constitueront une partie importante des travaux du Conseil à l'avenir. Le débat d'aujourd'hui est un pas dans la bonne direction, et nous remercions le Portugal de son initiative.

M[me] Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat pour procéder à un examen stratégique des nouveaux défis à la sécurité internationale. Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration. Je remercie également M. Fedotov, M[me] Chan et M. Guterres de leurs contributions pertinentes qui ont considérablement enrichi le débat d'aujourd'hui.

La nature de la question de la sécurité internationale et le champ qu'elle couvre ont continué d'évoluer et de s'étendre au fil des ans. Aujourd'hui, cette question comprend une diversité de problèmes interdépendants dans le monde ayant un impact sur la survie. Ils s'agit, notamment, des formes traditionnelles ou conventionnelles de pouvoir militaire, des causes et conséquences des guerres interétatiques, de la puissance économique, mais aussi des conflits ethniques, religieux et idéologiques, des différends commerciaux et économiques, de l'approvisionnement en énergie, de la technologie, des denrées alimentaires et des menaces à la sécurité humaine. Ces problèmes ont évolué et englobent aujourd'hui les menaces à la stabilité des États dues à la dégradation de l'environnement, aux maladies infectieuses, aux changements climatiques et aux activités d'acteurs non étatiques. L'évolution de la sécurité internationale est marquée par de multiples menaces qui n'ont pas de limites et qui ne respectent ni les frontières ni les nationalités. Elles englobent bien évidemment la prolifération des armes de destruction massive, le commerce illicite et la prolifération des armes légères, le trafic de drogues et la traite d'êtres humains, mais aussi le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre.

Notre monde étant marqué par des inégalités extrêmes, le dénuement, la marginalisation et

l'exclusion, ces problèmes sont aggravés par des problèmes systémiques tels que le sous-développement, la pression exercée sur les ressources naturelles et les difficultés liées à la cohésion sociale et à la gouvernance. La propagation et la nature des conflits ainsi que leurs retombées, ont également présenté sous une forme nouvelle le paradigme de la sécurité internationale.

Ces problèmes complexes font appel à la vision, à la créativité, à l'engagement et au dynamisme de l'ONU et de ses États Membres. Le Conseil doit envisager de se repositionner pour faire face à la nature changeante de la sécurité internationale. L'interconnexion entre la sécurité et le développement sous-tend le thème de la réunion d'aujourd'hui. Appréhender correctement la menace posée par la dégradation de l'environnement, le trafic illicite, le VIH/sida et les autres pandémies mondiales exige de reconnaître le fait que les sociétés en développement sont plus vulnérables face à l'insécurité provoquée ou exacerbée par le sous-développement lui-même.

Les conflits et le sous-développement sont en effet unis en une symbiose glaçante. Nous vivons à l'époque des réfugiés environnementaux. Les changements climatiques ont une incidence directe sur la productivité agricole, la santé animale et l'accès à l'eau potable. L'insécurité alimentaire qui en résulte a dans de nombreux pays forcé les communautés à devenir nomades pour se mettre en quête d'un environnement dans lequel elles peuvent survivre et qui peut préserver leurs moyens de subsistance. Dans de nombreux cas, les frontières sont traversées à pied, ce qui accentue la pression exercée sur des ressources déjà rares pour tenter de survivre. Ces problèmes environnementaux sont exacerbés par l'instabilité politique et l'insécurité. Il y a un chevauchement clair et substantiel entre nos efforts pour cibler les criminels et nos efforts pour mieux protéger leurs victimes. La signature récente du mémorandum d'accord entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) marque une évolution importante dans la manière d'approcher la lutte contre la menace posée par la traite d'êtres humains et le trafic d'armes. La traite des humains et le trafic d'armes sont un affront à la dignité et à l'autonomie de la personne. Les réseaux criminels responsables sont tentaculaires, solidement financés et bien reliés, mais ils peuvent cependant être mis hors d'état de nuire.

Nous devons agir collectivement pour faire face à la magnitude et au caractère transnational de ces problèmes nouveaux. Comme l'a souligné le Secrétaire général Ban Ki-moon dans un message qu'il a adressé en septembre à la deuxième Réunion internationale des hauts-représentants sur les questions de sécurité, « Aucun pays ne peut lutter seul contre les menaces transnationales; seule une action conjointe aux niveaux local, national, régional et international sera porteuse de résultats ». C'est pourquoi nous devons coopérer plus efficacement avec les organes partenaires au sein de l'ONU pour élaborer des mesures concertées et globales qui aideront les États à régler les nouveaux problèmes liés au maintien de la paix et de la stabilité dans un monde en évolution constante. Nous apprécierions donc que soit envisagée attentivement la création d'un groupe de travail spécial chargé de surveiller ces problèmes nouveaux et d'aider le Conseil à les combattre.

Nous devons également reproduire nos efforts internationaux au niveau national. Avec une volonté politique et un appui suffisants de la part de la communauté internationale, les États peuvent se préparer à lutter contre ces menaces à la sécurité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières. Les menaces que nous rencontrons aujourd'hui sont mondiales, et leurs agents humains emploient des moyens de plus en plus sophistiqués. Nous ne pouvons permettre que notre réponse collective se laisse distancer.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser l'exposé et le débat d'aujourd'hui sur les nouveaux défis à la sécurité. Nous saluons la présence de S. E. M. Paulo Sacadura Cabral Portas, Ministre portugais des affaires étrangères. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé, ainsi que M. Yuri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et Mme Margaret Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, de leurs exposés pénétrants.

L'Allemagne est fermement convaincue que la gestion et l'élimination des menaces à la sécurité internationale sans comprendre leurs causes profondes et leur dynamique ne mèneront au mieux qu'à des solutions temporaires. Notre monde est confronté au début du présent siècle à un ensemble de nouveaux problèmes monumentaux. Ces problèmes sont

notamment la pauvreté, les maladies infectieuses, la criminalité transnationale organisée et les changements climatiques, pour n'en nommer que quelques-uns. Ce Conseil a reconnu que les changements climatiques avaient des répercussions sur la sécurité lorsque, sous la présidence allemande au mois de juillet, il a adopté sur la question une déclaration présidentielle solide et axée sur l'avenir (S/PRST/2011/15). Le débat d'aujourd'hui est une excellente occasion de procéder à un examen systématique de ces menaces et problèmes divers.

Je vais brièvement expliciter trois domaines auxquels nous devons porter une attention particulière. Le premier est la santé. Depuis la première fois que la question des liens entre le VIH/sida et la paix et la sécurité internationales a été abordée il y a plus de 10 ans, le Conseil de sécurité a parcouru un long chemin, notamment avec l'adoption récente de la résolution 1983 (2011) sur la question. Aujourd'hui, il est généralement reconnu que les situations de conflit peuvent aggraver les problèmes de santé et que les populations vulnérables, notamment les réfugiés ou les enfants dans les conflits armés, sont exposées à des risques sanitaires plus importants. Dans le même temps, nous savons que la propagation d'épidémies telles que le VIH/sida peut alimenter des conflits en diminuant les capacités des gouvernements et en détruisant les structures sociales existantes.

Nous encourageons donc les donateurs, les institutions des Nations Unies et les États touchés à continuer d'intégrer la santé aux programmes de stabilisation et de réhabilitation et à promouvoir des modèles de coopération novateurs. L'un de ces modèles est l'initiative Debt2Health lancée conjointement en 2007 par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le Gouvernement allemand. En réorientant des fonds destinés à rembourser la dette pour les investir dans le domaine de la santé et sauver des vies, Debt2Health a permis d'améliorer les systèmes de santé publique et de renforcer les partenariats, notamment avec les pays touchés par des conflits. Ne nous limitant pas à atténuer considérablement les causes profondes de conflit liées à la santé, nous devons également souligner l'importance de faire face aux problèmes de santé au lendemain d'un conflit. Les conséquences physiques et psychologiques de la violence, y compris la violence sexuelle, entravent souvent les processus de stabilisation, de reconstruction et de développement dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit. Il demeure donc essentiel d'intégrer systématiquement les questions de santé aux activités de consolidation de la paix, défi qui est souvent ignoré.

Ma deuxième remarque concerne l'interconnexion entre les changements climatiques, les migrations et la sécurité. Dans certaines régions de notre planète, les migrations provoquées par les changements climatiques sont déjà une réalité. Les populations se déplacent parce que leur habitat traditionnel est menacé par la hausse du niveau des mers, la sécheresse croissante et la désertification, mais aussi par le pouvoir destructeur grandissant des catastrophes naturelles.

Les changements climatiques ne seront pas, loin s'en faut, le seul facteur dans une crise. La terrible famine qui frappe la corne de l'Afrique en est un exemple.

Il nous faut reconnaître que malgré nos efforts en cours pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les changements climatiques, – et alors que la dix-septième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Durban s'ouvre dans cinq jours – la migration est d'ores et déjà devenue une stratégie d'adaptation pour les personnes victimes des changements climatiques. Il est clair que le nombre des personnes qui devront bouger à l'intérieur et au-delà de leurs frontières va augmenter, ce qui peut mener à l'insécurité et au conflit, et aggraver ainsi le sort de millions d'êtres humains.

L'Allemagne appuie fermement l'approche que le HCR a adoptée à cet égard. Il nous faut mener davantage de recherches sur les processus de migration et mieux les comprendre. Il nous faut fonder notre démarche sur les principes fondamentaux de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la coopération internationale. La communauté internationale pourrait aussi avoir à se pencher plus attentivement sur les instruments juridiques et politiques dont elle dispose pour voir s'ils sont adéquats et appropriés, une tâche complexe pour nous tous. Il va aussi nous falloir examiner de près les répercussions des migrations sur la sécurité, ce qui requiert une approche globale, notamment de la part du Conseil de sécurité dans le cadre de ses travaux sur les nouvelles menaces à la sécurité.

Dans la perspective de Durban, je voudrais ajouter que le pire n'est pas inévitable et que l'atténuation reste essentielle à cet égard.

Mon troisième point porte sur la criminalité transnationale organisée. La composition et le fonctionnement des groupes criminels transnationaux sont devenus plus sophistiqués ces dernières années, et leurs activités continuent de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. La gravité du problème tient au fait que ces organisations sont présentes partout dans le monde et à la menace qu'elles représentent pour la démocratie et le développement économique légitime. Ces problèmes sont aggravés par le fait que dans de nombreux cas la capacité des États de faire respecter la primauté du droit est affaiblie par la corruption, la défaillance des systèmes judiciaires et le manque de moyens policiers efficaces.

L'ampleur des défis appelle une réponse coordonnée de la part de la communauté internationale. À cet égard, nous considérons la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – la Convention de Palerme – comme l'un des instruments clefs pour renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le crime organisé, et nous voudrions saisir cette occasion pour demander à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier aussi rapidement que possible ce texte.

Rien que pour 2011, mon pays a versé près de 7 millions de dollars des États-Unis à des projets mis en œuvre par l'UNODC dans le domaine de la lutte contre la grande criminalité et le trafic de drogue, et nous entendons poursuivre notre appui financier à de tels projets. J'aimerais citer comme bon exemple de cette coopération le Programme mondial de contrôle des conteneurs, mené conjointement par l'UNODC et l'Organisation mondiale des douanes. Ce programme est destiné à renforcer les capacités par la formation.

Il ne nous faut pas oublier que la prévention est essentielle pour contrer les menaces d'aujourd'hui. En tant qu'États Membres, nous devons renforcer nos propres capacités et aider les autres à faire de même pour que nous puissions tous exercer notre souveraineté de façon responsable, combattre les dangers au plan intérieur avant qu'ils ne deviennent une menace pour les autres et agir collectivement avec d'autres États pour faire face aux menaces à l'échelle mondiale.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier d'avoir organisé cette importante séance, Monsieur le Président, et de nous honorer de votre présence. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son exposé et M. Fedotov, M. Guterres et Mme Chan de leurs déclarations.

Selon la Charte, l'Organisation des Nations Unies a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix. La signification du mot « sécurité » ne peut plus être seulement l'absence de menaces militaires. Nous sommes aujourd'hui exposés à des risques en matière de sécurité dans toute une série d'autres domaines.

De fait, ces dernières décennies, le Conseil de sécurité a accordé une attention soutenue et consacré plusieurs séances à un certain nombre de questions susceptibles de constituer une menace à la paix et à la sécurité, comme le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, le VIH/sida, la prolifération des armes de destruction massive, les effets néfastes des changements climatiques, etc. Les pays soumis à des tensions ou sortant d'un conflit sont particulièrement vulnérables à ces problèmes, qui trop souvent alimentent et prolongent les conflits existant et menacent les efforts de consolidation de la paix dans les pays qui se relèvent d'un conflit.

En fait, les risques qui dépassent les frontières – par exemple les pandémies et les réseaux criminels transnationaux – ne sont pas nouveaux. En revanche, les dimensions de la menace qu'ils peuvent représenter le sont et elles évoluent avec le monde de plus en plus interdépendant dans lequel nous vivons. Par conséquent, notre riposte collective doit être collective et s'adapter à l'évolution des circonstances et des défis.

En outre, des questions telles la prolifération des armes, la piraterie, les migrations de masse et la criminalité organisée sont complexes et multiformes. Elles sont lourdes d'implications tant pour le développement humain et politique, d'une part, que pour la paix et la stabilité, d'autre part. Elles appellent donc une approche multilatérale dans le domaine de la sécurité et au-delà.

Le seul moyen de progresser véritablement est sans nul doute d'accroître la coopération, d'être mieux préparé et d'opter pour une diplomatie agissante, préventive par nature. Aucun organe ou organisme du système des Nations Unies, aucun pays ou arrangement régional n'a à lui seul la capacité ou la juridiction nécessaire pour faire efficacement face à ces défis contemporains, notamment à leurs dimensions sécuritaires. C'est pourquoi de solides partenariats

entre tous les grands acteurs internationaux, régionaux et locaux sont nécessaires pour les relever, et c'est pourquoi le Conseil de sécurité devrait être prêt à s'attaquer à leurs dimensions et répercussions potentielles sur la sécurité. Nous pensons en outre que le développement et le renforcement des capacités nationales devrait former la pierre angulaire de toute approche globale ou cadre stratégique destiné à combattre les menaces à la sécurité.

Enfin, notre Conseil doit en permanence relever le défi consistant à trouver des moyens novateurs de régler les grands problèmes politiques, sociaux et économiques aux dimensions sécuritaires que nous réserve l'avenir. Telle est notre responsabilité morale envers les générations présentes et futures.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous savons gré au Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration. Nous remercions le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), M. Yury Fedotov, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les refugiés, M. António Guterres, et la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Mme Margaret Chan, de leurs rapports sur les activités des entités qu'ils dirigent.

Notre débat d'aujourd'hui montre que le nombre de menaces auxquelles l'humanité est confrontée à l'heure où nous entrons dans la deuxième décennie du XXIe siècle n'a pas diminué, bien au contraire. Outre les nouvelles menaces qui sont apparues, les anciennes se sont aggravées. Dernièrement, la tendance à l'ingérence agressive dans les affaires intérieures d'États souverains s'est renforcée. Les processus complexes intervenant dans certains de ces États et les conflits qui parfois en résultent nécessitent l'ouverture d'un dialogue entre les autorités et l'opposition, auquel participent tous les groupes civiques et politiques et qui se fonde sur le refus de recourir à une quelconque forme de violence, le tout afin de procéder à une réforme politique et économique.

Pour cela, il serait utile de bénéficier de l'appui de la communauté internationale et des organisations régionales. Nous constatons parfois l'usage arbitraire et fluctuant qui est fait, selon les cas, de la notion de légitimité, les appels provocateurs à de nouveaux affrontements, et les menaces ouvertes ou voilées de recours à la force qui sont proférées sous couvert de slogans humanitaires. La voie de l'intervention a mené à l'anarchie dans plusieurs régions, et dans les relations internationales en général.

Tout ce qui précède est en contravention avec les normes et principes fondamentaux du droit international moderne et de la Charte des Nations Unies, et avec l'essence même du travail de notre organisation mondiale.

Nous reconnaissons que les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales évoluent sans cesse. Nous voyons se tisser des liens de plus en plus étroits et tenaces entre les différents types de criminalité transnationale, en particulier le terrorisme et le trafic de drogue. Cette liste comprend la menace de la prolifération des armes de destruction massive, la piraterie, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et la cybercriminalité.

Le Conseil a conscience du véritable danger que constituent ces menaces et ces défis, mais il lui reste encore à analyser les liens qui les relient, et qui portent désormais cette menace à un nouveau niveau, toujours plus élevé, de dangerosité. C'est en effet ainsi que nous envisageons les futurs travaux du Conseil sur la question, compte tenu de la responsabilité qui est la sienne, en vertu de la Charte, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les fondements de ce travail sont énoncés dans un certain nombre de décisions antérieures du Conseil, dont en particulier la déclaration présidentielle du 24 février 2010 (S/PRST/2010/4). Nous insistons de nouveau sur l'actualité particulière de cette déclaration, dans laquelle le Conseil invite le Secrétaire général à retenir la menace conjointe du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée comme facteur à l'occasion de l'analyse des conflits et de l'évaluation et de la planification des missions intégrées, et de sa propre analyse du rôle joué par ces menaces dans les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Ces défis sont de plus en plus en évidence, en particulier en ce qui concerne la menace des stupéfiants en provenance d'Afghanistan, toujours extrêmement grave. L'influence dévastatrice du trafic de stupéfiants afghans, exacerbée par le terrorisme, s'étend bien au-delà de la région. Nous avons affaire en l'occurrence à une menace à la paix et à la stabilité internationales constituée par un faisceau d'activités criminelles imbriquées. La réponse à une telle menace doit être globale et coordonnée, et prendre notamment la forme d'un suivi à l'échelle du système des Nations Unies.

À cet égard, les mesures déjà prises par le Secrétaire général afin de renforcer la coopération entre les divers départements de l'ONU nous paraissent positives, y compris la constitution d'une équipe spéciale multidisciplinaire du Secrétariat sur les menaces à la sécurité et à la stabilité que représentent la criminalité transnationale et le trafic de drogue, sous la direction de l'UNODC et du Département des affaires politiques.

Les nouvelles menaces entraînent des mouvements illicites d'armes dans différentes parties du monde. Nous avons constaté ce phénomène avec l'exemple des armes libyennes. Il serait particulièrement dangereux que ces armes tombent aux mains de terroristes. À l'initiative de la Russie, le Conseil a adopté la résolution 2017 (2011), qui a permis de transmettre le message qui s'impose et de définir les cadres nécessaires pour contrer cette nouvelle menace.

À l'ère de la mondialisation, l'un des aspects négatifs de l'évolution des technologies de l'information et de la communication est représenté par les nouvelles menaces de la cybercriminalité croissante. La Russie prône l'adoption de mesures plus efficaces afin de réglementer l'utilisation de ces technologies et de l'Internet, tout en préservant les libertés idoines. Le Conseil a déjà exprimé sa préoccupation face à l'intensification de la cybercriminalité. Nous pensons qu'il s'avère nécessaire d'élaborer une convention universelle portant sur la coopération à la lutte contre la cybercriminalité ainsi que sur un code de conduite régissant le cyberespace.

Nous sommes déterminés à appuyer les initiatives et les accords des États Membres dans ce domaine, dans le cadre de l'UNODC et d'autres structures comme l'équipe spéciale du Secrétariat chargée de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et en particulier du Groupe de travail sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes.

La piraterie au large des côtes de la Somalie, autre menace émergente, est une affaire bien organisée et rentable. La piraterie se propage désormais aux rives occidentales du continent africain. Pour combattre ce phénomène, la communauté internationale doit prendre un ensemble de mesures sérieuses et exhaustives. L'un des aspects importants de cette lutte, de l'avis de la Russie, est la fin de l'impunité des pirates, c'est-à-dire non seulement les auteurs mais aussi les instigateurs, leurs commanditaires. Nous allons continuer de redoubler d'efforts sur cette question.

En ce qui concerne les changements climatiques et les maladies, les structures de l'ONU qui ont été mises en place pour examiner ces questions nous permettent d'apporter une réponse adaptée aux menaces croissantes dans ce domaine. Nous sommes convaincus que le rôle principal incombe en l'occurrence, d'abord et avant tout, comme il se doit, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Organisation mondiale de la Santé, qui sont les mécanismes universels chargés de la lutte contre les menaces mondiales en la matière. Ces organismes disposent des mécanismes nécessaires et suffisants pour élaborer des stratégies de coopération internationale efficaces et à long terme, en même temps que des mesures concrètes pour une riposte rapide.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation adresse ses sincères remerciements à la présidence portugaise pour l'organisation de la présente séance d'information de haut niveau. Nous souhaitons la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères du Portugal, que nous remercions de présider ce débat. Ma délégation se félicite également de la participation à la présente séance du Secrétaire général, que nous remercions de sa déclaration. Nous remercions également les différents intervenants qui ont présenté un exposé aujourd'hui Et nous saluons en outre la présence des représentants de haut niveau présents à cette séance.

Dans cinq jours, l'Afrique du Sud accueillera des milliers de délégués sur les rivages de Durban en sa qualité de nouveau Président de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

La prise de conscience mondiale de la menace que représentent les changements climatiques provoqués par l'homme pour notre planète et notre civilisation, naissante à la fin des années 70, a connu son temps fort avec l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui est entrée en vigueur en 1994.

Si la question de savoir si le Conseil de sécurité se prête à l'examen de questions nouvelles et naissantes comme les changements climatiques continue de faire débat, l'Afrique du Sud estime que la

Convention-cadre et son Protocole de Kyoto demeurent les instruments les mieux adaptés face aux grands problèmes des changements climatiques. Ma délégation réitère donc sa position de principe, à savoir que les changements climatiques mettent en péril non seulement les perspectives de développement et de développement durable, mais également l'existence même et la survie de nos sociétés.

Il importe au plus haut point, par conséquent, que tous les pays honorent les obligations qui leur incombent en vertu de la Conférence des Parties et du Protocole de Kyoto, si nous voulons relever efficacement les défis que dressent maintenant devant nous les changements climatiques, conformément au principe fondamental des responsabilités communes mais différenciées. Chaque membre du Conseil de sécurité peut apporter sa contribution aux processus de la Conférence des Parties à condition de s'employer à renforcer l'architecture du régime sur les changements climatiques, et non à la fragmenter.

La conférence de Durban, organisée autour du thème « Ensemble, préservons l'avenir dès aujourd'hui », offre à la communauté internationale l'occasion de prendre la situation en main en trouvant des solutions efficaces à la menace que font peser les changements climatiques sur les moyens de subsistance, la qualité de vie, la dignité, voire même, parfois, la survie de millions d'individus à travers le monde. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que la Conférence de Durban se prête particulièrement bien à un renforcement de la mise en œuvre de la Convention, pour que celle-ci soit intégrale, efficace, et perdure au-delà de 2010, par le biais d'un système global, multilatéral, et fondé sur des règles, dûment exécutoire et juridiquement contraignant pour tous.

Une deuxième période d'engagement des pays développés au titre du Protocole de Kyoto est essentielle et il ne faut pas laisser de hiatus s'instaurer entre la première et la deuxième périodes d'engagement. Pour les pays développés qui ne sont pas parties au Protocole de Kyoto et pour ceux qui refusent une deuxième période d'engagement, il faudra prévoir des engagements comparables et mesurables dans le domaine de l'atténuation des risques, et qui soient également exécutoires. De leur côté, les pays en développement doivent mettre en œuvre les mesures d'atténuation annoncées, avec l'aide voulue, sur une base mesurable et transparente. La mise en œuvre intégrale du mécanisme et des institutions de Cancun et le respect des engagements financiers déjà pris participent de ce délicat équilibre.

S'agissant des stupéfiants et de la criminalité, nous sommes d'avis qu'ils menacent le développement, créent de l'instabilité et compromettent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Reconnaissant le problème que représentent la drogue et le crime, la communauté internationale a adopté la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous appelons les États Membres à appliquer cette Convention et les autres conventions internationales pertinentes. La coopération internationale, sous la forme notamment des traités bilatéraux et régionaux sur l'extradition et l'entraide en matière pénale, est un outil clef de lutte contre la criminalité organisée.

À cet égard, il convient d'adopter une démarche globale et intégrée qui permette de renforcer la coordination entre les pays d'origine, de transit et de destination. L'Afrique du Sud trouve positif le rôle joué par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) au niveau de la création des programmes régionaux. Ces programmes sont importants, car ils fournissent aux pays une assistance technique dans leur lutte contre le problème mondial de la drogue et permettent de renforcer les partenariats entre l'UNODC, les organes régionaux et les États Membres. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption d'un mémorandum d'accord entre l'UNODC et la Commission de l'Union africaine, dans le cadre duquel les deux organisations travailleront à la complémentarité de leurs activités.

La communauté internationale a fait des progrès considérables sur la question du VIH/sida, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est le message clair de la Déclaration politique (résolution 65/277 de l'Assemblée générale) adoptée par la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida tenue du 8 au 10 juin 2011. La Réunion a confirmé les importants engagements de longue haleine déjà adoptés et en a adopté de nouveaux dans le but de mieux orienter et d'intensifier le combat de la communauté internationale contre le VIH/sida. Ils portent notamment sur la mobilisation des ressources pour la lutte contre le sida, le renforcement des systèmes de santé et l'intégration de la lutte contre le VIH/sida aux programmes globaux de santé et de développement. Cet engagement renouvelé à tous niveaux à l'égard de la lutte contre le VIH/sida aborde l'épidémie sous tous les angles, ce qui passe par

l'association et la participation du plus grand nombre possible de parties prenantes et d'États Membres.

L'Afrique du Sud considère que c'est au niveau du système des Nations Unies et des structures permettant une participation sans limite de tous les États Membres que l'on est le mieux à même de mener la lutte contre le VIH/sida. L'Afrique du Sud estime que le VIH/sida ne constitue pas en soi une menace ou un nouveau défi à la paix et à la sécurité internationales, et que rien au cours des huit dernières années n'a permis de prouver qu'il le soit.

En ce qui concerne le problème des réfugiés, nous appelons de nouveau la communauté internationale à se pencher sur les causes profondes qui poussent les gens à fuir leur pays. Par conséquent, nous nous devons d'élaborer des stratégies de portée générale pour régler le sort de ces populations et trouver des solutions durables à leurs problèmes. L'Afrique du Sud est résolument et fermement attachée à la protection des réfugiés, telle que prévue par les conventions et protocoles internationaux.

Pour terminer, ma délégation est fermement convaincue que si le Conseil peut tenir autant de débats ou adopter autant de déclarations qu'il le souhaite, cela ne permettra nullement de régler ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler les menaces émergentes. Ce qu'il faut, c'est honorer les engagements pris dans le cadre des différents organes et programmes des Nations Unies. Coopération internationale, mobilisation des ressources financières et investissements technologiques sont les trois conditions nécessaires face aux défis mondiaux auxquels l'humanité est confrontée, et que nous nous efforçons de relever aujourd'hui.

M. Messone (Gabon) : Monsieur le Président, nous vous remercions de votre présidence de nos travaux, et nous vous remercions également de cette nouvelle occasion que votre pays offre au Conseil de débattre de la problématique des nouveaux défis et des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales. J'aimerais saluer la participation à notre débat de LL. EE. les Ministres de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil et de la Colombie.

Nous remercions également les différents intervenants – le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Fedotov; le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres; la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, Mme Margaret Chan; ainsi que le Secrétaire général – de leur contribution à notre débat.

Au cours des dernières années, le Conseil a tenu différents débats qui ont permis de prendre la mesure de ces nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales. Ces débats ont permis d'identifier les facteurs qui les amplifient, ainsi que les risques réels qui en découlent. En effet, parmi ces défis, l'on relève que l'augmentation du trafic international de drogue, ainsi que la recrudescence de la criminalité transnationale organisée, contribuent à la déstabilisation des États et à la fragilisation des efforts de reconstruction dans les périodes post-conflit.

La prolifération et la circulation illicites des armes légères amplifient cette menace, tout en accentuant l'insécurité pour les populations civiles. Ces armes sont devenues un outil principal des conflits, dont elles augmentent l'impact et prolongent la durée.

Deux autres défis nous préoccupent. Il s'agit d'abord de la relation de plus en plus manifeste entre la pandémie de VIH/sida et les violences sexuelles, dans les situations de conflit et d'après-conflit, et il nous souvient à cet égard que le Président de la République gabonaise a présidé la séance du Conseil qui a débouché sur l'adoption de la résolution 1983 (2011) sur cette question (voir S/PV.6547).

Il s'agit, ensuite, des incidences potentielles des changements climatiques sur la stabilité et la sécurité internationales, en termes économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que sur les mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières, qui constituent pour nous une autre source de préoccupation. À cet effet, le Gabon exprime le vœu que la Conférence de Durban soit l'occasion de progresser sur la question des impacts des changements climatiques.

Face à ces défis, nous en convenons tous, il nous faut une approche globale et concertée. Cette approche doit se fonder sur le caractère multidimensionnel et interdépendant des nouvelles menaces. Il est important que les Nations Unies abordent ces questions de manière décloisonnée Et c'est dans ce sens que le Conseil doit avoir une approche d'anticipation.

À cet égard, le Gabon a apporté sa contribution à l'effort du Conseil en organisant lors de ses deux présidences, en mars 2010 et en juin 2011, deux débats et une séance d'information portant respectivement sur la circulation illicite des armes légères et de petit

calibre en Afrique centrale, l'impact de la pandémie de VIH/sida sur la paix et la sécurité – comme je le disais tantôt – et la question du trafic de drogue et de la criminalité transnationale. La France, l'Allemagne et le Burkina Faso ont également mis un accent particulier sur ces nouveaux défis lors de leur présidence du Conseil au cours des années précédentes.

Au regard des préoccupations que nous venons d'exprimer, il importe que le Secrétaire général continue de tenir le Conseil informé de l'évolution de ces nouvelles menaces et de lui faire des recommandations sur la meilleure manière de les aborder. Le Conseil de sécurité doit également disposer de ses propres moyens d'action face à ces nouveaux défis. C'est dans cette perspective que le Gabon soutient la création d'un groupe de travail ad hoc, dont la mission serait d'examiner l'interdépendance de ces défis et de faire des recommandations spécifiques allant dans le sens d'une meilleure orientation du Conseil dans ce domaine.

Le Conseil de sécurité doit explorer de nouvelles pistes, visant à mieux promouvoir sa coopération avec, d'une part, les organismes, programmes et fonds des Nations Unies qui s'occupent de ces questions et, d'autre part, les organisations régionales et sous-régionales. Ces deux axes de coopération sont des piliers majeurs de la centralité du Conseil de sécurité dans le processus de prévention et de règlement durable des conflits.

Pour terminer, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est une tâche immense que le Conseil ne peut assumer isolément. Le nouveau contexte géopolitique mondial nous oblige à imaginer de nouvelles synergies de coopération et de solidarité, afin d'apporter une réponse globale à l'émergence de ces nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales.

M. Araud (France) : Après mon collègue gabonais, je vais continuer cet oasis de francophonie – ce qui ne laisse pas entendre que le reste est un désert.

Je remercie naturellement tous les intervenants de leurs exposés et je salue l'initiative de la présidence portugaise.

Depuis le débat de février 2010 sur les menaces transversales (voir S/PV.6277), que mon pays avait proposé, des avancées ont été réalisées dans le traitement de ces questions par le Conseil. Je pense notamment à la résolution 1983 (2011) sur la sécurité et le sida, au débat à l'initiative du Gabon sur le trafic de drogues et la criminalité organisée transnationale (voir S/PV.6565) et au débat organisé par l'Allemagne sur les changements climatiques (voir S/PV.6587). Ces avancées marquent l'intérêt du Conseil pour ces questions : il est en effet de notre responsabilité d'anticiper les conséquences de ces nouvelles menaces sur la paix et la sécurité internationales.

Je remercie le Directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour son intervention. En minant les capacités de gouvernance et de développement économique des États, les trafics illicites et la criminalité organisée affaiblissent les structures étatiques et déstabilisent des régions entières. Le Conseil a pu le constater lui-même en ce qui concerne Haïti, l'Afghanistan et la Guinée-Bissau. Une attention particulière devrait désormais être portée au Sahel, compte tenu de l'aggravation de la situation sécuritaire de la région, contaminée par des trafics multiples; il est temps que nous élaborions une stratégie sahélienne.

Les programmes régionaux de l'UNODC contribuent avec efficacité à l'approche globale, concertée et intégrée que le Conseil appelle de ses vœux pour prévenir les conflits, comme l'ont prouvé les interventions de mes collègues. La France est engagée de son côté dans la promotion de cette stratégie : les réunions du Groupe des Huit sur la cocaïne et l'Initiative du Pacte de Paris, début 2012, s'inscrivent dans le cadre tracé par le Conseil au cours de ses décisions successives. Par ailleurs, mon pays appelle à l'universalisation de la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé et de ses protocoles, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des instruments de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes.

Je tiens également à remercier la Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La lutte contre les risques naturels et accidentels et contre les menaces appelle des actions communes pour renforcer, à tous les stades, les systèmes de surveillance, d'alerte, de préparation à la réponse et de gestion des crises sanitaires.

Au cours de la dernière décennie, nous avons enregistré des progrès notables pour mieux nous préparer et prévenir les risques pandémiques. Il y a onze ans, la résolution 1308 (2000), du Conseil reconnaissait déjà que la pandémie du sida menaçait la paix et la sécurité internationales. En juin dernier, nous

avons rappelé combien le sida constituait un handicap pour la stabilisation après les conflits, notamment parce que cette pandémie touche en premier lieu les femmes, dont le rôle est primordial dans la phase de reconstruction. Le Conseil a aussi appelé à une action concertée contre la propagation du sida pendant le conflit, compte tenu de l'augmentation des violences sexuelles comme armes de guerre.

L'OMS reste le chef de file pour la sécurité sanitaire dans les situations de crises, notamment en période de conflits ou après les conflits. L'OMS doit aussi poursuivre son action de surveillance des risques épidémiques et pandémiques, en s'appuyant sur le réseau des points de contact qu'elle a mis en place. L'Organisation doit veiller au respect du Règlement sanitaire international révisé, instrument juridiquement contraignant pour l'ensemble des États membres depuis son entrée en vigueur en 2007. Le Cadre de préparation en cas de grippe pandémique, approuvé en mai dernier par l'Assemblée mondiale de la Santé, pourrait être utilement mis à profit pour d'autres catégories de pandémies.

Enfin, comme l'a rappelé le Haut-Commissaire aux réfugiés, le déplacement des populations répond à des causes complexes. Il doit davantage retenir l'attention du Conseil. La situation des réfugiés et des personnes déplacées résulte des conflits autant qu'elle peut être un frein au rétablissement de la stabilité. Les changements climatiques, qui sont un facteur parmi d'autres de la décision de migrer, doivent être mieux pris en compte dans la prévention des conflits.

Plus généralement et comme l'a rappelé le débat de juillet dernier, la menace climatique nous concerne tous, compte tenu de son impact sur les petits États insulaires, sur la sécurité alimentaire, sur les ressources en eau, sur la viabilité des régions côtières. Mon pays souhaite et espère que la conférence de Durban permettra de donner un contenu opérationnel aux accords négociés à Cancún, afin que la communauté internationale prouve sa capacité à agir contre les menaces lorsqu'il en est encore temps.

La France souhaite que le Conseil reste investi de ces questions, qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales et ont des conséquences sur ses travaux. La France est favorable à ce que le Conseil débatte de ces questions de manière régulière et systématique.

Sir Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de passer en revue les débats et discussions récents portant sur les nouveaux défis à la paix et la sécurité internationales. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, pour son introduction, ainsi qu'Antonio Guterres, Margaret Chan et Yury Fedotov, pour leurs exposés riches d'informations.

Le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales. Ces dernières années, il est devenu, à juste titre, habituel de souligner dans cette enceinte à quel point une prévention efficace des conflits est importante. La prévention doit être considérée comme une composante clef des travaux du Conseil. Nous estimons qu'il est donc naturel que le Conseil s'attaque aux difficultés transversales telles que celles avancées pour le présent débat. Les trois sujets – qui sont liés à la paix et la sécurité internationales – sont les vecteurs des changements politiques, économiques et sociaux susceptibles de déclencher un conflit moderne. Ils sont propres à convertir des tensions ou pressions existantes en instabilité voire en violence. Comme l'a souligné M. Guterres, la Somalie en est un exemple particulièrement parlant.

Notre compréhension des conflits a évolué au fil du temps; ainsi, nous avons maintenant une appréciation plus sophistiquée de la relation entre la sécurité, le développement et les inégalités. Alors que la fréquence des conflits internationaux diminue, le Conseil doit désormais se pencher plus souvent sur les conflits intra-étatiques. Nous avons abordé la consolidation de la paix. Nous avons placé la protection des civils en danger immédiat au cœur de nombre de nos opérations de maintien de la paix.

Nous sommes de plus en plus à l'aise dans notre rôle en matière de prévention des conflits, et nous bénéficions d'une appréciation plus nuancée des facteurs qui peuvent être révélateurs d'un conflit potentiel ou qui pourraient exacerber un conflit existant. Il est donc naturel que le Conseil reste en éveil et prêt à répondre rapidement face aux facteurs plus larges qui contribuent à accentuer le potentiel de conflit dans une région donnée. Cela ne signifie pas que, pour le Royaume-Uni, le Conseil de sécurité doive lui-même prendre des mesures pour régler tous ces facteurs. Nous ne cherchons pas à perturber l'équilibre entre les diverses institutions, fonds et programmes qui composent l'infrastructure de l'Organisation des Nations Unies.

Nous savons que le présent débat met certaines personnes mal à l'aise. Bien que les discussions d'aujourd'hui évoquent des « défis », notre débat est trop souvent axé sur le mot « menace » et tout ce qu'il implique. Le mot « menace » fait référence au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui lui-même dresse la liste des moyens disponibles au Conseil de sécurité pour prendre des mesures, par des sanctions économiques, des interdictions de voyager voire des interventions militaires. Mais l'utilisation du mot « menace » dans le contexte du débat d'aujourd'hui ne sert les intérêts de personne. Nous pourrions tout aussi bien nous pencher sur les problèmes tels que les pandémies, la criminalité transnationale organisée, les migrations et les effets néfastes des changements climatiques, des facteurs tous susceptibles d'engendrer des différends ou d'exacerber des frictions – qui sont abordés au Chapitre VI, avec le règlement pacifique des différends.

Le propos est le même. Le Conseil de sécurité doit être informé de la mesure dans laquelle ces questions constituent un risque de conflit. Nous devons avoir conscience, tandis que nous nous tournons vers l'avenir, que les thèmes transversaux peuvent être riches d'enseignements s'agissant des risques de conflits. D'aucuns arguent que les spectaculaires événements du Printemps arabe cette année étaient imprévisibles, mais une série de rapports du Programme des Nations Unies pour le développement avait identifié nombre des facteurs socioéconomiques sous-jacents qui ont conduit aux soulèvements. Le Conseil aurait peut-être été mieux préparé à répondre au Printemps arabe s'il s'était penché plus tôt sur ces facteurs.

S'agissant plus précisément de l'un des trois facteurs abordés lors du débat d'aujourd'hui, le Royaume-Uni estime que l'insécurité et le conflit peuvent être exacerbés par des facteurs liés aux changements climatiques tels que la sécheresse, la famine et la désertification. Il n'est pas difficile de voir comment les accords internationaux sur le partage des ressources naturelles peuvent être perturbés par les effets défavorables des changements climatiques. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait avisé que les groupes chargés d'aider les États Membres à forger des accords sur le partage des ressources se voient régulièrement prodiguer les conseils de spécialistes du climat afin de garantir qu'ils tiennent pleinement compte de ces risques.

Depuis le débat de février 2010 sur les menaces transversales (voir S/PV.6277), que mon pays avait proposé, des avancées ont été réalisées dans le traitement de ces questions par le Conseil. Je pense notamment à la résolution 1983 (2011) sur la sécurité et le sida, au débat à l'initiative du Gabon sur le trafic de drogues et la criminalité organisée transnationale (voir S/PV.6565) et au débat organisé par l'Allemagne sur les changements climatiques (voir S/PV.6587). Ces avancées marquent l'intérêt du Conseil pour ces questions : il est en effet de notre responsabilité d'anticiper les conséquences de ces nouvelles menaces sur la paix et la sécurité internationales.

Je remercie le Directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour son intervention. En minant les capacités de gouvernance et de développement économique des États, les trafics illicites et la criminalité organisée affaiblissent les structures étatiques et déstabilisent des régions entières. Le Conseil a pu le constater lui-même en ce qui concerne Haïti, l'Afghanistan et la Guinée-Bissau. Une attention particulière devrait désormais être portée au Sahel, compte tenu de l'aggravation de la situation sécuritaire de la région, contaminée par des trafics multiples; il est temps que nous élaborions une stratégie sahélienne.

Les programmes régionaux de l'UNODC contribuent avec efficacité à l'approche globale, concertée et intégrée que le Conseil appelle de ses vœux pour prévenir les conflits, comme l'ont prouvé les interventions de mes collègues. La France est engagée de son côté dans la promotion de cette stratégie : les réunions du Groupe des Huit sur la cocaïne et l'Initiative du Pacte de Paris, début 2012, s'inscrivent dans le cadre tracé par le Conseil au cours de ses décisions successives. Par ailleurs, mon pays appelle à l'universalisation de la Convention des Nations Unies contre le crime transnational organisé et de ses protocoles, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des instruments de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes.

Je tiens également à remercier la Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La lutte contre les risques naturels et accidentels et contre les menaces appelle des actions communes pour renforcer, à tous les stades, les systèmes de surveillance, d'alerte, de préparation à la réponse et de gestion des crises sanitaires.

Au cours de la dernière décennie, nous avons enregistré des progrès notables pour mieux nous préparer et prévenir les risques pandémiques. Il y a onze ans, la résolution 1308 (2000), du Conseil reconnaissait déjà que la pandémie du sida menaçait la paix et la sécurité internationales. En juin dernier, nous avons rappelé combien le sida constituait un handicap pour la stabilisation après les conflits, notamment parce que cette pandémie touche en premier lieu les femmes, dont le rôle est primordial dans la phase de reconstruction. Le Conseil a aussi appelé à une action concertée contre la propagation du sida pendant le conflit, compte tenu de l'augmentation des violences sexuelles comme armes de guerre.

L'OMS reste le chef de file pour la sécurité sanitaire dans les situations de crises, notamment en période de conflits ou après les conflits. L'OMS doit aussi poursuivre son action de surveillance des risques épidémiques et pandémiques, en s'appuyant sur le réseau des points de contact qu'elle a mis en place. L'Organisation doit veiller au respect du Règlement sanitaire international révisé, instrument juridiquement contraignant pour l'ensemble des États membres depuis son entrée en vigueur en 2007. Le Cadre de préparation en cas de grippe pandémique, approuvé en mai dernier par l'Assemblée mondiale de la Santé, pourrait être utilement mis à profit pour d'autres catégories de pandémies.

Enfin, comme l'a rappelé le Haut-Commissaire aux réfugiés, le déplacement des populations répond à des causes complexes. Il doit davantage retenir l'attention du Conseil. La situation des réfugiés et des personnes déplacées résulte des conflits autant qu'elle peut être un frein au rétablissement de la stabilité. Les changements climatiques, qui sont un facteur parmi d'autres de la décision de migrer, doivent être mieux pris en compte dans la prévention des conflits.

Plus généralement et comme l'a rappelé le débat de juillet dernier, la menace climatique nous concerne tous, compte tenu de son impact sur les petits États insulaires, sur la sécurité alimentaire, sur les ressources en eau, sur la viabilité des régions côtières. Mon pays souhaite et espère que la conférence de Durban permettra de donner un contenu opérationnel aux accords négociés à Cancún, afin que la communauté internationale prouve sa capacité à agir contre les menaces lorsqu'il en est encore temps.

La France souhaite que le Conseil reste investi de ces questions, qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales et ont des conséquences sur ses travaux. La France est favorable à ce que le Conseil débatte de ces questions de manière régulière et systématique.

Sir Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de passer en revue les débats et discussions récents portant sur les nouveaux défis à la paix et la sécurité internationales. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, pour son introduction, ainsi qu'Antonio Guterres, Margaret Chan et Yury Fedotov, pour leurs exposés riches d'informations.

Le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et la sécurité internationales. Ces dernières années, il est devenu, à juste titre, habituel de souligner dans cette enceinte à quel point une prévention efficace des conflits est importante. La prévention doit être considérée comme une composante clef des travaux du Conseil. Nous estimons qu'il est donc naturel que le Conseil s'attaque aux difficultés transversales telles que celles avancées pour le présent débat. Les trois sujets – qui sont liés à la paix et la sécurité internationales – sont les vecteurs des changements politiques, économiques et sociaux susceptibles de déclencher un conflit moderne. Ils sont propres à convertir des tensions ou pressions existantes en instabilité voire en violence. Comme l'a souligné M. Guterres, la Somalie en est un exemple particulièrement parlant.

Notre compréhension des conflits a évolué au fil du temps; ainsi, nous avons maintenant une appréciation plus sophistiquée de la relation entre la sécurité, le développement et les inégalités. Alors que la fréquence des conflits internationaux diminue, le Conseil doit désormais se pencher plus souvent sur les conflits intra-étatiques. Nous avons abordé la consolidation de la paix. Nous avons placé la protection des civils en danger immédiat au cœur de nombre de nos opérations de maintien de la paix.

Nous sommes de plus en plus à l'aise dans notre rôle en matière de prévention des conflits, et nous bénéficions d'une appréciation plus nuancée des facteurs qui peuvent être révélateurs d'un conflit potentiel ou qui pourraient exacerber un conflit existant. Il est donc naturel que le Conseil reste en éveil et prêt à répondre rapidement face aux facteurs plus larges qui contribuent à accentuer le potentiel de conflit dans une région donnée. Cela ne signifie pas que, pour le Royaume-Uni, le Conseil de sécurité doive

lui-même prendre des mesures pour régler tous ces facteurs. Nous ne cherchons pas à perturber l'équilibre entre les diverses institutions, fonds et programmes qui composent l'infrastructure de l'Organisation des Nations Unies.

Nous savons que le présent débat met certaines personnes mal à l'aise. Bien que les discussions d'aujourd'hui évoquent des « défis », notre débat est trop souvent axé sur le mot « menace » et tout ce qu'il implique. Le mot « menace » fait référence au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui lui-même dresse la liste des moyens disponibles au Conseil de sécurité pour prendre des mesures, par des sanctions économiques, des interdictions de voyager voire des interventions militaires. Mais l'utilisation du mot « menace » dans le contexte du débat d'aujourd'hui ne sert les intérêts de personne. Nous pourrions tout aussi bien nous pencher sur les problèmes tels que les pandémies, la criminalité transnationale organisée, les migrations et les effets néfastes des changements climatiques, des facteurs tous susceptibles d'engendrer des différends ou d'exacerber des frictions – qui sont abordés au Chapitre VI, avec le règlement pacifique des différends.

Le propos est le même. Le Conseil de sécurité doit être informé de la mesure dans laquelle ces questions constituent un risque de conflit. Nous devons avoir conscience, tandis que nous nous tournons vers l'avenir, que les thèmes transversaux peuvent être riches d'enseignements s'agissant des risques de conflits. D'aucuns arguent que les spectaculaires événements du Printemps arabe cette année étaient imprévisibles, mais une série de rapports du Programme des Nations Unies pour le développement avait identifié nombre des facteurs socioéconomiques sous-jacents qui ont conduit aux soulèvements. Le Conseil aurait peut-être été mieux préparé à répondre au Printemps arabe s'il s'était penché plus tôt sur ces facteurs.

S'agissant plus précisément de l'un des trois facteurs abordés lors du débat d'aujourd'hui, le Royaume-Uni estime que l'insécurité et le conflit peuvent être exacerbés par des facteurs liés aux changements climatiques tels que la sécheresse, la famine et la désertification. Il n'est pas difficile de voir comment les accords internationaux sur le partage des ressources naturelles peuvent être perturbés par les effets défavorables des changements climatiques. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait avisé que les groupes chargés d'aider les États Membres à forger des accords sur le partage des ressources se voient régulièrement prodiguer les conseils de spécialistes du climat afin de garantir qu'ils tiennent pleinement compte de ces risques.

C'est précisément pour cette raison que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a fait appel à des experts extérieurs spécialistes des changements climatiques. Soyons clairs toutefois. Nous ne disons pas que le Centre devrait être chargé de s'attaquer au problème des changements climatiques. Nous ne disons pas non plus que le Centre devrait faire pression pour que des modifications soient apportées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Nous ne disons même pas que le Centre devrait être habilité à recruter un spécialiste du climat. Nous disons simplement qu'il devrait avoir accès à ces compétences lorsque cela est nécessaire pour accomplir son propre travail.

Nous pensons qu'il serait judicieux que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ait la possibilité de tenir compte des pressions intersectorielles exercées sur la stabilité internationale et des questions thématiques qui pourraient contribuer à la fragilité régionale ou une sensibilité accrue au conflit ou à une escalade de la violence. C'est un outil important pour assurer une prévention efficace des conflits.

Au cours de ces dernières années, nous n'avons eu de cesse d'insister sur la nécessité de donner au Conseil la possibilité d'assurer une prévention des conflits plus efficace. Nous devons donc avoir de temps en temps la possibilité d'étudier l'environnement mondial pour détecter les conflits, les tensions ou les menaces potentiels sur la base des éléments de preuve fournis par les spécialistes de questions thématiques, comme ceux qui présentent des exposés au conseil aujourd'hui, et pas seulement agir en réaction à une éruption de violence.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous remercier, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui.

Nous remercions également le Secrétaire général, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, Mme Margaret Chan, et le Directeur exécutif de l'Office des Nations

Unies contre la drogue et le crime, M. Yuri Fedotov, de leurs exposés. Je note également avec satisfaction la présence des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil et de la Colombie.

L'ONU a été fondée au lendemain du chaos causé par les deux Guerres mondiales avec l'objectif avoué de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». En 1945, la communauté internationale a décidé de confier au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Charte des Nations Unies prévoit elle-même le mécanisme de déclenchement d'une action collective par le Conseil de sécurité. Le point de départ d'une telle intervention figure à l'Article 39 selon lequel « le Conseil doit constater l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression ». En d'autres termes, la préoccupation fondamentale du Conseil de sécurité était la gestion de la guerre et de la paix essentiellement dans le contexte des relations entre les États.

La Charte des Nations Unies a été signée il y a 66 ans. Comme pour tous les documents évolutifs, la Charte prévoit des limites, mais elle encourage les États Membres à faire preuve de suffisamment d'innovation pour gérer des situations nouvelles. L'évolution du programme de maintien de la paix de l'ONU et sa transformation au fil des ans en réaction aux modifications de l'environnement international témoignent de la souplesse de l'Organisation.

Le maintien de la paix a renforcé l'essence du multilatéralisme pour la mise en commun des ressources de la majorité dans l'intérêt de tous. Le fait qu'avec le temps, les agents de maintien de la paix de l'ONU ont vu leur mandat s'élargir pour y inclure des mesures de protection lors de conflits intra-étatiques en dit long sur leur utilité et leur résistance. Ces rôles sont certes d'une importance cruciale, mais ils ne peuvent pas nous détourner du fait que la fonction essentielle du Conseil est de faire face aux menaces imminentes à la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président, votre délégation a distribué une note de réflexion en prévision de cette réunion (S/2011/698, annexe). Cette note énumère plusieurs questions pouvant constituer des menaces pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'une de ces questions est celle des changements climatiques et des répercussions éventuelles des migrations qu'ils provoquent sur la paix et la sécurité. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévoit divers moyens de faire face aux changements climatiques, mais aucun d'entre eux n'est à la disposition du Conseil de sécurité. En fait, la condition réellement requise pour remédier aux changements climatiques, c'est la collaboration, et non l'imposition de mesures punitives. De ce fait, il est impératif de mener des discussions sur les changements climatiques dans le cadre approprié. En fait, la condition réellement requise pour remédier aux changements climatiques, c'est la collaboration, et non l'imposition de mesures punitives. De ce fait, il est impératif de mener des discussions sur les changements climatiques dans le cadre approprié. En fait, des négociations importantes sont en cours depuis plusieurs années dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et nous ne devons pas chercher à faire double emploi ou à les compromettre d'une quelconque manière. Une autre question mentionnée est celle des pandémies mondiales. Là encore, comme pour les changements climatiques, il faut mener une politique de collaboration et non pas de condamnation ou de sanction.

La triste réalité est, toutefois, que nous, les membres de la communauté internationale, ne nous sommes pas montrés très enclins à la collaboration et au partage. Non seulement nous sommes peu disposés à partager les bienfaits découlant des avancées technologiques, tels que la fabrication de médicaments à des prix abordables, mais, comme nous avons également pu le voir, les pays en développement sont empêchés de partager entre eux leur savoir-faire et leurs produits.

Il est impératif que le Conseil reste déterminé à lutter contre le terrorisme. Le lien entre criminalité transnationale organisée, trafic de drogues et d'armes et traite des êtres humains est bien établi. Leurs rapports opérationnels étroits avec des groupes terroristes ont pris un caractère symbiotique. Le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent illicite et la vente illégale d'armes restent étroitement associés dans un réseau complexe de relations toxiques. En outre, le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains de terroristes pose à la communauté internationale un grave problème de sécurité. Les menaces qui découlent de la mauvaise utilisation du cyberespace et des technologies connexes par des terroristes et leurs partisans sont aussi une

question à laquelle nous devons nous montrer extrêmement attentifs.

Ces derniers mois, nous avons assisté à des tentatives concertées pour élargir la portée des travaux et les responsabilités du Conseil de sécurité. Nous ne sommes pas favorables à cette tendance discordante à la fois parce que ce n'est pas adapté au mandat du Conseil et pour des raisons pratiques. La Charte des Nations Unies confie clairement au Conseil de sécurité la responsabilité des questions relatives à la paix et la sécurité internationales, mais elle indique aussi très clairement que toutes les questions économiques et sociales doivent être traitées par l'Assemblée générale. La distinction très nette entre ces deux fonctions a contribué jusqu'à présent au bon fonctionnement du système des Nations Unies. Tout écart par rapport aux règles de la Charte est susceptible d'engendrer des disfonctionnements. D'un point de vue fonctionnel également, accabler le Conseil d'un nombre de plus en plus grand de problèmes mondiaux, en partant de l'idée qu'ils ont un lien avec les menaces à la paix et à la sécurité, est contraire au but recherché. Cela détourne également le Conseil de son mandat fondamental et des questions qui relèvent au premier chef de sa compétence.

Plus des trois quarts du programme du Conseil de sécurité – en fait, plus des quatre cinquième – sont dominés par des questions africaines. En Afrique, l'Union africaine est actuellement en train de devenir une organisation mature dont les dirigeants sont disposés à assumer des responsabilités accrues en matière de gestion des affaires africaines. Il y a par ailleurs des groupements régionaux en Afrique. Le défi que nous devons relever consiste à apprendre à travailler réellement en collaboration avec l'Union africaine et les organisations régionales en Afrique pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent. Cette collaboration réelle suppose que nous écoutions nos collègues d'Afrique, que nous dialoguions avec eux et que nous soyions prêts à les aider à régler les conflits, lorsqu'ils le demandent, et pas seulement lorsque cela nous convient ou parce que c'est au goût du jour. Cela ne veut pas non plus dire que nous devons leur imposer notre vision du monde.

À cet égard, il convient de noter que les actes de piraterie au large des côtes somaliennes constituent une nouvelle menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil doit encourager un niveau de coopération internationale accru pour lutter contre cette menace et donner sérieusement suite aux recommandations de l'Union africaine à cet égard.

Nous vivons de nos jours dans un monde extrêmement interdépendant, défini par de profonds changements dans le domaine des sciences, par une révolution des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des techniques de guerre, et par la mondialisation. À notre avis, le plus grand défi à la paix et à la sécurité internationales et à la prévention des conflits réside dans le fait que notre cadre de gouvernance mondiale dans ce domaine, à savoir le Conseil de sécurité, ne reflète plus les réalités d'aujourd'hui. Sa composition, qui remonte à 1945, l'empêche de tirer pleinement parti des capacités des États Membres qui composent l'Organisation des Nations Unies aujourd'hui et fait que le Conseil continue d'appliquer des méthodes de coercition provenant d'une époque révolue, au lieu de rechercher de nouvelles approches axées sur une action concertée.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Ministre portugais des affaires étrangères, M. Portas, de présider la présente séance. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration ainsi que M. Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Chan, la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, de leurs exposés respectifs.

Le monde connaît des changements et des évolutions à la fois profonds et complexes. Les problèmes de sécurité classiques, comme les conflits, les guerres et les différends territoriaux persistent, tandis que de nouvelles menaces à la sécurité comme la pauvreté, le sous-développement, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la criminalité transnationale organisée et les problèmes de sécurité liés à l'Internet ont surgi. Ces deux catégories sont souvent interdépendantes et se renforcent mutuellement. La Chine remercie, par conséquent, le Portugal d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance, qui aidera la communauté internationale à mieux comprendre les problèmes nouveaux.

Confrontée aux défis et menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale, la communauté internationale doit renforcer la coopération multilatérale et réagir en ayant recours à une action concertée, tout en adhérant aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies et le

Conseil de sécurité doivent jouer le rôle qui leur revient, en vertu de la Charte et selon la répartition des tâches pertinente.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions importantes sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la prolifération, ce qui a contribué considérablement à encourager la coopération internationale, à combattre le terrorisme et à renforcer le système international pour prévenir la prolifération. Le Conseil de sécurité a aussi organisé des débats thématiques sur les incidences que des problèmes tels que la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue, le développement, le VIH/sida et les changements climatiques peuvent avoir sur la paix et la sécurité internationales.

Un consensus relatif existe. La criminalité transnationale organisée est souvent étroitement liée au trafic de drogue et au terrorisme. Elle exacerbe le problème du financement illicite et du trafic d'armes, nuisant ainsi à la sécurité, à la stabilité et au développement économique des pays et régions en situation de conflit. Le Conseil de sécurité doit continuer de se pencher sur la question de la criminalité transnationale organisée sous l'angle de la prévention et du règlement des conflits.

Dans les situations de conflit ou d'après-conflit, il est particulièrement difficile de mener des actions pour prévenir et traiter le VIH/sida ainsi que d'autres maladies transmissibles. À cet égard, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a joué un rôle de chef de file très important ces dernières années. Lorsqu'il examine les situations particulières inscrites à son ordre du jour et élabore des stratégies bien conçues en faveur de la reconstruction après le conflit, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réintégration des anciens combattants, le Conseil de sécurité devrait tenir dûment compte de la nécessité de prévenir et de traiter le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles et travailler en étroite collaboration avec l'OMS.

Les changements climatiques sont un grave problème pour l'ensemble de l'humanité. La communauté internationale doit renforcer sa coopération sur la base de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto afin d'y faire de manière collective. La Chine a toujours participé activement et de façon constructive aux négociations et à la coopération internationale sur les changements climatiques, et elle préconise d'aborder ce problème dans le cadre du développement durable, conformément aux principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées.

Pour relever ces nouveaux défis, les différentes entités des Nations Unies doivent s'acquitter de leur mission en fonction de la répartition des tâches prescrite, de leurs compétences particulières et des dispositions de la Charte des Nations Unies. Elles doivent assurer la coopération et les synergies tout en évitant les doubles emplois qui entraînent des divergences d'opinion et un gaspillage des ressources.

Les pays en développement sont limités par leur niveau de développement et sont particulièrement touchés par la crise économique et financière internationale. Par conséquent, ils se heurtent à plusieurs difficultés qui compromettent leurs capacités de faire face aux défis et menaces. La communauté internationale doit être particulièrement attentive à ce problème et prendre l'initiative de fournir une aide financière et technique aux pays en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre d'État et des affaires étrangères du Portugal.

(*l'orateur poursuit en portugais, interprétation assurée par la délégation*)

Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Youri Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et Mme Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé, de leur présence. Je salue en outre la présence du Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine et des Vice-Ministres du Brésil et de la Colombie.

En tant que Président, j'ai le privilège de prendre la parole après avoir entendu tous les autres intervenants. Leurs observations importantes ont souligné la pertinence des thèmes que nous examinons aujourd'hui. Traditionnellement, les États et les institutions internationales sont préparés pour réagir aux menaces classiques à la paix et à la sécurité. Ces menaces sont à l'origine même de la création de nos institutions internationales. Mais les exigences des sociétés modernes sont de plus en plus nombreuses et diverses. Par conséquent, il est capital que les États et les institutions internationales suivent les évolutions constantes qui interviennent dans la vie des sociétés et des personnes afin être au diapason des éléments

déclencheurs des grands événements et de l'esprit du moment.

La succession d'événements intervenus récemment – sur les plans politique, social, culturel, technologique et écologique – indique clairement que nous vivons dans un nouveau monde politique et dans une nouvelle réalité économique. Nombre de ces changements créent un climat d'instabilité et menacent la paix et la sécurité internationales, mais ils soulignent également les nouvelles responsabilités des acteurs internationaux et régionaux. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité sont donc confrontés à des problèmes nouveaux auxquels ils ne doivent pas se soustraire, mais qu'ils doivent inévitablement combattre et, idéalement, prévenir.

Le débat d'aujourd'hui est inhabituel pour le Conseil de sécurité. Pour cette raison précisément, il est audacieux et innovant, et ses thèmes établissent un lien entre l'Organisation des Nations Unies et les demandes des sociétés modernes. Nous savons quels sont ces nouveaux défis, et il nous appartient désormais de contribuer à définir une riposte collective et efficace. En raison de son universalité et grâce à ses différents organes et entités, seule l'ONU est en mesure d'apporter une réponse adéquate.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a examiné des questions telles que la sécurité et le développement, les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, les conséquences de la criminalité transnationale dans les situations de conflit et l'effet du VIH/sida sur la sécurité. Les analyses et les débats dont ces thèmes ont fait l'objet approfondissent et renforcent le lien qui existe entre le Conseil et les autres organismes des Nations Unies et, à n'en pas douter, améliorent leur capacité à prévenir les conflits. Il est donc indispensable de continuer à élaborer une démarche plus intégrée et systématique vis-à-vis de l'ensemble de ces questions.

La criminalité organisée est aujourd'hui l'une des sources principales de financement du terrorisme. La criminalité transnationale organisée facilite également l'exploitation illégale des ressources naturelles, ce qui peut souvent être le catalyseur de conflits dans de nombreuses régions du monde. Les activités de la criminalité organisée, qui ont souvent pour conséquence d'enfreindre les embargos imposés par le Conseil, ont également un effet direct sur la capacité de ce dernier à s'acquitter de son mandat.

Ces activités criminelles ont toutes des répercussions particulièrement graves sur les États fragiles. Dans les situations post-conflictuelles, la violence criminelle se substitue à la violence politique et entrave les efforts visant à rétablir et à consolider la paix et l'état de droit. La situation en Afrique de l'Ouest, où le Portugal a pris une part active à la lutte contre le trafic de stupéfiants et les crimes connexes, montre clairement quelles peuvent être les conséquences de la criminalité organisée pour la sécurité régionale et internationale.

C'est pourquoi nous croyons que la prévention des conflits exige des efforts courageux axés sur la création, au niveau régional et international, d'instruments et de stratégies de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Au nom de mon pays, je voudrais rendre hommage à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour avoir joué un rôle crucial dans la formulation de ces stratégies régionales et pour avoir favorisé le renforcement des capacités des institutions nationales chargées de la lutte contre la criminalité.

S'agissant des changements climatiques, nous n'essayons pas de définir des stratégies d'adaptation et d'atténuation – nous savons tous que d'autres instances s'intéressent à ces questions. Nous devons plutôt examiner les aspects spécifiques de ce phénomène et l'impact qu'il pourrait avoir sur la responsabilité du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Comme le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés l'a déjà dit, les facteurs liés aux changements climatiques tels que la faim, la sécheresse et la désertification, peuvent entraîner des déplacements massifs de populations, provoquer la mort insupportable d'enfants et avoir ainsi des effets négatifs sur la stabilité et sur l'avenir. Si ces déplacements ne sont pas les catalyseurs directs des conflits, ils peuvent, dans certaines circonstances, exacerber les tensions existantes et prolonger les conflits.

Dans ce contexte, nous devons accorder toute notre attention à la situation particulière des plus vulnérables, à savoir, les petits États insulaires en développement dont les populations seront contraintes d'abandonner leurs terres d'origine en raison de la montée du niveau de la mer. C'est un défi humanitaire, mais c'est aussi un défi lancé au droit international lui-même qui étaye les travaux de l'ONU et du Conseil.

Qu'allons-nous faire de ces populations déracinées? Comment allons-nous résoudre les problèmes engendrés par des frontières en mutation, par la création de zones économiques exclusives, par la perte des droits citoyens et par l'inévitable crise identitaire? Je crois qu'il est impossible de rester passif et silencieux face à la situation de ces populations qui risquent de devenir un État sans territoire.

Nous savons bien que les informations dont nous disposons sur les répercussions de ces problèmes sur la paix et la sécurité internationales sont encore limitées, mais les tendances que nous avons déjà observées justifient, et je dirais même, exigent du Conseil de sécurité qu'il fasse preuve de vigilance.

Les effets dévastateurs de la transmission du VIH se font ressentir le plus durement dans les situations de conflit et d'après conflit. La violence et l'instabilité exacerbent la propagation du VIH, notamment parmi les femmes et les filles. Certaines des régions du monde où les taux d'infection sont les plus élevés sont également des régions en situation de conflit ou d'après conflit. Il n'est donc guère surprenant que le premier débat que le Conseil ait jamais tenu sur une question sanitaire relevant de sa compétence en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ait porté sur le VIH et le sida.

Il est essentiel d'intégrer la lutte contre les pandémies dans les stratégies de consolidation de la paix des pays qui sont récemment sortis d'un conflit afin de ne pas compromettre les gains réalisés pendant la période de consolidation de la paix. À cet égard, il importe de renforcer l'appui international accordé aux programmes des organismes des Nations Unies qui luttent contre les pandémies, notamment les initiatives coordonnées par l'Organisation mondiale de la Santé. Il importe aussi que les missions de maintien de la paix des Nations Unies aident les organismes compétents à exécuter ces programmes. C'est la seule façon dont les organismes compétents des Nations Unies seront en mesure de mener une action concertée.

Comme c'est souvent le cas, ce sont les pays les moins avancés et les plus pauvres qui sont les plus vulnérables face à ces problèmes. Dans un esprit de solidarité et d'unité internationale, nous demandons qu'un effort soit fait pour définir une réponse collective. Face à ces nouvelles questions, rappelons-nous les paroles d'une personnalité mémorable de la tradition humaniste chrétienne qui disait que si les riches ne s'intéressent pas à la vie des pauvres, les pauvres finiront par s'intéresser à la vie des riches.

Ce ne sont pas des questions dont le Conseil de sécurité peut et droit traiter seul. À notre avis, il peut et doit s'attacher davantage à élaborer une démarche systématique et globale vis-à-vis des nouveaux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. En fait, les thèmes à l'examen ici aujourd'hui ont été portés à l'attention du Conseil de plus en plus fréquemment, preuve de leur importance, mais ce dernier n'a toujours pas de stratégie clairement définie quant à la façon d'assurer l'évaluation de ces problèmes ou d'identifier leurs similarités.

Nous croyons que la mise en place d'un mécanisme permettant au Conseil de surveiller ces situations serait une mesure positive qui apporterait une valeur ajoutée. Un groupe de travail informel de membres du Conseil pourrait être chargé d'examiner les nouvelles informations, y compris les rapports pertinents du Secrétaire général et d'autres organes et organismes de l'ONU. Ces informations pourraient être le point de départ d'une action internationale plus concertée, mieux définie, plus éclairée et plus efficace. Nous continuerons, dans cette optique, de travailler avec les membres du Conseil de sécurité afin de parvenir à un consensus sur les mesures nécessaires à la création d'un tel mécanisme.

Les nouveaux défis posés à la paix et à la sécurité internationales peuvent entraîner un regain d'instabilité et d'insécurité. Nous nous devons d'approfondir la connaissance que nous avons de ces phénomènes afin de garantir qu'ils ne se transforment pas en conflits. Principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit assumer ses responsabilités et prendre la direction de ce processus.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Fedotov.

M. Fedotov (*parle en anglais*) : À l'ONU, lorsqu'on a la parole, il faut s'en servir. Je voudrais donc saisir la présente occasion pour vous remercier encore une fois, Monsieur le Président et Ministre des affaires étrangères du Portugal, d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance du Conseil de sécurité.

Il a été très important pour moi d'écouter les membres du Conseil dont les vues et les opinions sont importantes et pertinentes pour l'action concrète menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le

crime(UNODC). Certes, nous avons nos propres organes directeurs, mais sur le plan administratif, nous faisons partie du Secrétariat de l'Organisation, et il est tout à fait normal que nous tenions à l'intention du Conseil de sécurité autant de séances d'information qu'il le souhaite. Plus nous dialoguerons avec le Conseil de sécurité, toutes les entités et les États Membres de l'ONU, plus nous aurons de chances de mener à bien nos efforts de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, qui sont des facteurs majeurs de déstabilisation au XXIe siècle. Je tiens une nouvelle fois à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui à l'UNODC et puisqu'il y a dans cette salle quelques éminents représentants de pays apportant une importante contribution au budget de l'UNDOC, je saisis cette occasion pour les remercier et leur exprimer toute notre reconnaissance pour l'appui qu'ils nous apportent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fedotov de ses observations et je donne la parole à M. Guterres.

M. Guterres (*parle en anglais*) : Très brièvement, je voudrais vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'a été donnée, et dire que dans notre tâche humanitaire, nous connaissons de première main, en bout de chaîne, les problèmes évoqués ici, puisque nous essayons de remédier à leurs effets, avec les plus vulnérables. À l'évidence, étant donné que nous n'avons pas, nous, les moyens d'influer sur les aspects politiques, toujours partiellement à l'origine des problèmes humanitaires, il nous paraît particulièrement important que la communauté internationale dans son ensemble soit en mesure de combler les lacunes existantes, que ce soit au niveau de la gouvernance, de la volonté politique ou au niveau opérationnel, qui aboutissent au type de situations que nous avons examinées aujourd'hui, et de trouver les instruments et stratégies les meilleurs pour les régler.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guterres de ses observations et je donne la parole à Mme Chan.

Mme Chan (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à faire un exposé devant le Conseil de sécurité. C'est la première fois que l'Organisation mondiale de la Santé a l'occasion de le faire. Nous sommes très heureux d'avoir eu cette possibilité et en particulier d'avoir pu écouter les avis et conseils des membres du Conseil de sécurité.

J'aimerais juste faire une observation. Je partage pleinement l'analyse de plusieurs membres du Conseil sur l'importance d'une coopération entre les organismes de l'ONU, en fonction de leur domaine de compétence principal, afin que les pays et la communauté internationale puissent mettre en place ainsi que vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, une stratégie très efficace et intégrée face à toutes les menaces éventuelles à la paix et à la sécurité mondiales. L'Organisation mondiale de la Santé n'est pas un acteur clef dans le domaine de la paix et de la sécurité et ne s'occupe pas directement de ces questions mais si nous pouvons appuyer le travail du Conseil de quelque manière que ce soit, nous serons heureux de pouvoir le faire. Je vous remercie à nouveau de nous avoir conviés à cette occasion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Chan de ses observations.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.